FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

À DESTINATION
DES CANDIDATS À
L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



LE MONDE URBAIN AU CŒUR D'UN NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Les 10 et 24 avril 2022, les Françaises et les Français feront entendre leur voix lors de l'élection présentielle.

Dans un contexte d'urgence climatique, sociale et de crise de confiance démocratique, les élus des métropoles, des agglomérations et des grandes villes, réunis au sein de France urbaine, souhaitent contribuer à un débat public de qualité, à la hauteur des enjeux que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

Ils souhaitent ainsi interpeller les candidates et candidats à la Présidence de la République autour d'une philosophie claire et de propositions concrètes. Les élus urbains espèrent que la qualité des débats et les réponses apportées aux attentes et aux aspirations des Françaises et des Français les inciteront à se rendre massivement aux urnes pour faire un choix qui engage leur avenir et celui de la Nation.

Alors que la communauté scientifique alerte depuis de nombreuses années sur l'urgence climatique et l'impérieuse nécessité d'agir, qu'une personne sur cinq est en situation de précarité monétaire ou de privation matérielle et sociale, et que 66,5 % des personnes pauvres en France vivent aujourd'hui dans les grands pôles urbains, notre responsabilité politique collective est d'accompagner chacune et chacun pour réussir les transitions écologique, économique et sociale de notre temps.

Les cinq années à venir sont capitales pour les défis que nous devons relever collectivement, et nous engagent auprès des générations à venir. Alors que 75 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans vivent en ville, il nous revient ensemble de construire, par nos politiques d'éducation et d'enseignement supérieur, en faveur de la jeunesse, le cadre qui leur permettra de s'épanouir et de s'émanciper et de se projeter vers l'avenir.

Élus des grandes villes, agglomérations et métropoles de France urbaine, nous sommes pleinement mobilisés et sollicitons l'engagement des candidats à la Présidence de la République pour :

- **Accélérer l'adaptation de nos modes de vie urbains, en faisant de nos villes des territoires résilients et décarbonés pour toutes et tous,** en capacité d'accompagner les transitions pour ne laisser personne sur le bord du chemin ;
- **Prôner l'inclusion, la mixité sociale, la durabilité et la solidarité dans nos villes,** pour concrétiser les principes du vivre-ensemble et garantir partout sur le territoire les principes de la République, face aux dangers du repli sur soi, du communautarisme et de la radicalisation ;

- **Garantir la tranquillité et la sécurité de tous nos concitoyens,** aux côtés de l'ensemble des acteurs qui font le continuum de sécurité : les territoires urbains, en étroite collaboration avec la police et la justice, doivent être parties prenantes pour déployer une action globale tenant compte de l'ensemble des enjeux, notamment en matière de prévention et d'inclusion (santé, santé mentale, addictions, lutte contre la précarité, insertion, éducation…) ;
- **Libérer les énergies** en donnant aux territoires urbains les moyens de leurs ambitions, eux qui sont les locomotives de l'économie et de la création d'emplois, les lieux de l'innovation et de l'émergence des technologies et des solutions durables ;
- **Déployer une action de santé globale, en protégeant les personnes les plus fragiles,** telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ;
- **Donner un nouveau souffle à la démocratie locale, tant représentative que participative,** pour renforcer, dans un contexte d'individualisation des revendications, la mobilisation collective au service de l'intérêt général ;
- **Consacrer le rôle central des métropoles françaises à l'échelle européenne,** en renforçant le dialogue politique et contractuel sur tous les sujets traités dans les instances européennes et qui concernent les territoires urbains ;
- **Porter haut et fort l'Alliance des territoires au service des préoccupations concrètes de nos concitoyens** et d'une transformation, profonde et plus respectueuse de l'environnement, de nos modèles : ne faisons pas porter aux villes la responsabilité des crises. Plutôt que d'attiser des oppositions artificielles entre territoires urbains et ruraux, et donc entre citoyens, utilisons leur capacité d'innovation, d'adaptation et de coopération au profit de l'ensemble des territoires pour renforcer l'accès de tous aux services publics par une coopération renforcée entre exécutifs locaux (petites communes, grandes villes, intercommunalités, métropoles, départements, régions, État, Europe).

Pour cela, une nouvelle relation entre État et territoires est nécessaire : la République est une responsabilité partagée et la lisibilité de l'action publique un enjeu commun. Le dialogue avec l'État doit être renouvelé en privilégiant la confiance au contrôle, le contrat à la directive, l'expérimentation à l'uniformisation et le projet partagé à la compétition normative des appels à projets. Pour que ce dialogue existe, il doit être équilibré et n'avoir pour seuls objectifs que la recherche de l'efficacité de l'action publique, l'amélioration du quotidien de nos concitoyens et la satisfaction de l'intérêt général.

Pour cela il est essentiel d'accroitre l'autonomie fiscale des collectivités afin de leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités. Cela impose de définir un nouvel équilibre entre fiscalité propre, fiscalité partagée et péréquation des recettes. Les règles du jeu doivent être fixées sur la durée du mandat pour assurer la prévisibilité des ressources et ne pas être remises en cause à chaque projet de loi de finances.

Parce que ces principes sont tout aussi nécessaires pour la qualité du service public que pour le maintien d'une cohésion nationale durement éprouvée par la crise sanitaire de Covid-19, France urbaine s'est employée à les décliner non pas de manière institutionnelle et à travers une lecture qui éloigne trop souvent l'action politique des aspirations profondes des Françaises et des Français, mais en partant de leurs réalités, de leurs préoccupations, de leurs attentes et de leurs besoins concrets, vécus au quotidien.

C'est dans cet esprit que les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, réunis au sein de France urbaine, entendent interpeller les candidats à l'élection présidentielle, afin que chaque Française et chaque Français, en tant que citoyenne et citoyen, puisse savoir concrètement quel impact aura leur choix sur la capacité de leurs élus de proximité à les accompagner à se loger de manière décente et abordable, à se chauffer efficacement et de manière soutenable, à vivre en sécurité, à se déplacer sans entrave, à accéder au marché de l'emploi, à respirer un air pur, à bénéficier d'un cadre de vie toujours meilleur et qui préserve leur santé et celle de leurs enfants.

La confiance envers les élus locaux et l'affirmation du rôle et de la liberté des territoires à agir devront être une première réponse apportée par les candidats à l'élection présidentielle.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

À DESTINATION
DES CANDIDATS À
L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



POUR UNE TRANSFORMATION GLOBALE, LES SOLUTIONS SERONT LOCALES

Élaborons les politiques publiques en partant du territoire.

La crise sanitaire a révélé la capacité des acteurs publics et privés locaux à imaginer rapidement des solutions, en dépassant les modalités d'action traditionnelles et le strict respect des prérogatives de chacun : depuis mars 2020, nécessité a fait loi.

Ce que la crise nous a appris, c'est que **face à des problèmes urgents et dont les solutions n'existent pas sur étagère, il faut savoir se concentrer sur l'opérationnel.**

Pour faire face aux crises sanitaire, climatique, économique et sociale, mais aussi à la crise de confiance dans l'action publique, il faudra sans doute reproduire ce schéma : l'essentiel, c'est d'arriver au résultat en produisant des solutions les plus adaptées à chaque situation locale, en mobilisant les acteurs les plus à même d'y répondre.

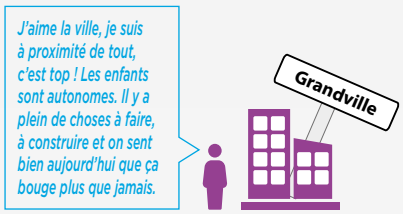
Faire simple et pratique pour le citoyen, alors même que les questions à résoudre sont complexes, nécessite **un travail de coordination entre acteurs,** publics et privés, mais également **un état d'esprit basé sur la confiance** qu'il s'agit d'installer sur la durée.

C'est la raison pour laquelle les élus de France urbaine ont souhaité travailler selon une méthode renouvelée : plutôt que d'engager un énième débat sur la question de la répartition des compétences, ils ont fait le choix de partir des usages, des attentes et des aspirations des citoyens et la manière dont Etat et territoires, dans un contexte de transitions écologique, économique et sociale, devaient s'organiser pour y répondre de manière efficace. Ce sont les usages qui doivent guider l'organisation institutionnelle, et non l'inverse.

A ce titre, et fort de l'expérience accumulée pendant la crise sanitaire, le bloc urbain appelle à une transformation du mode de fabrique des politiques publiques, incarné par de nouvelles méthodes de travail.

➔ Les crises rappellent l'importance des villes

L'importance des villes est apparue considérable, non pas en vertu de qualités dont elles disposeraient par essence, mais parce qu'elles sont confrontées, par leur densité, à plus d'occurrences des problématiques liées aux crises (habitat collectif, jeunesse, lutte contre le réchauffement climatique, densité de population, dispositifs d'association des citoyens, etc.) que les autres territoires moins denses. Et par là même, doivent inventer plus de solutions susceptibles d'inspirer leurs pairs.



➔ Tout le monde est concerné par la ville

Nous sommes tous utilisateurs de la ville : 30 millions de personnes y vivent mais encore plus y travaillent et extrêmement nombreux sont ceux qui y ont étudiés, qui y bénéficient de services spécialisés, y font des achats, des démarches... La ville est le carrefour, le lieu de croisement et d'échanges qui permettent à la société entière de se confronter et d'imaginer des solutions. Pour les populations des villes, comme pour leurs usagers qui n'y habitent pas.



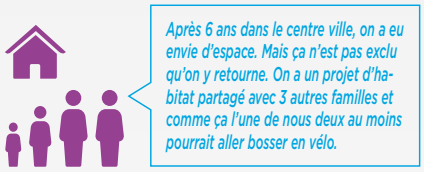


➔ Aujourd'hui, les villes n'imaginent pas se construire sans les territoires voisins

A l'heure du circuit court, cela semble évident ! La prise de conscience de l'interdépendance et de l'intérêt à agir en commun a fondé l'idée d'alliance des territoires que France urbaine défend depuis de nombreuses années : logement, alimentation, ressources, économie, mobilités, les chantiers communs sont nombreux et urgents.

➔ Fortes de ce constat, elles construisent des coalitions territoriales pour répondre aux besoins des habitants

Chacun des adhérents de France urbaine a instauré ou travaille à installer des coalitions entre intercommunalités, département et/ou région pour résoudre des problématiques locales : l'enjeu est le service rendu aux usagers, charge aux acteurs locaux d'imaginer des solutions ingénieuses, les plus adaptées possibles, et réalisées aux meilleurs coûts !



À RETENIR

Il existe des conditions à la réussite de cette nouvelle fabrique de l'action publique :

En sortant de la course à la rationalisation des compétences des collectivités, France urbaine propose une nouvelle ambition : celle du pragmatisme. Qui impose que la simplification administrative s'incarne avant tout dans le service rendu à l'usager.

Pour rendre possible ce pragmatisme, il est indispensable d'augmenter la possibilité de réaliser des expérimentations locales, en intégrant des différenciations entre territoires, et de donner un cadre budgétaire et fiscal clair favorisant l'autonomie et organisant une péréquation co-construite avec les acteurs locaux.

Mais surtout, c'est une nouvelle façon de penser les relations Etat-collectivités qui doit voir le jour, tirant des enseignements de la crise sanitaire : le dialogue et la recherche de solution en commun a été efficace et rendu service aux français, les décisions descendantes et sans dialogue préalable ont créé des crispations non sans conséquences sur la qualité du service rendu. Manifestement le choix du dialogue et de la confiance mutuelle produit plus de résultats !

Reposons les bases de la coopération État-collectivités.

La prise de conscience de l'interdépendance entre acteurs locaux et de l'intérêt à agir ensemble progressent à grand pas à travers le pays. L'interterritorialité est une réalité.

Pour faire de cette pratique établie une méthode quotidienne de travail, il serait nécessaire de l'outiller à travers une nouvelle "fabrique des territoires", cadre informel d'animation et de facilitation. L'État, garant des valeurs républicaines, en apparaît comme le support naturel. Ingénierie de projet, résolution des conflits, autant de compétences que l'État peut porter dans une posture bienveillante.

Bien entendu, ce cadre conviendrait parfaitement pour les projets dont l'État est partie prenante, notamment lorsqu'il entend investir dans des services publics à l'échelle du quotidien des français, où le concours des collectivités dans la phase opérationnelle.

➔ Aujourd'hui : une grande verticalité dans la répartition des rôles et de grandes fragilités

Dans la situation actuelle, l'État produit lui-même des services à destination des citoyens avec des solutions globales, qui sont plus ou moins adaptées aux réalités locales : situations de départ, usages, ressources, dispositifs existants... Avec le risque d'essayer de « faire rentrer des carrés dans des triangles ». Mais la ville durable, dense et désirable que chacun appelle de ses vœux pour réussir la transition énergétique, ce ne sera certainement pas la ville où on plaque des solutions toutes faites...

➔ Demain (?) : une fabrication collective pour des politiques publiques cousues-main

Il existe une solution à portée de main pour transformer une stratégie globale en autant de solutions localement adaptées : les co-construire avec les acteurs locaux. Dès la conception, mais aussi dans la réalisation. Dès lors qu'une politique publique s'applique sur des territoires différents, elle nécessite d'être façonnée pour s'adapter aux réalités locales. Autant intégrer cette donnée dès le départ.

POUR Y PARVENIR

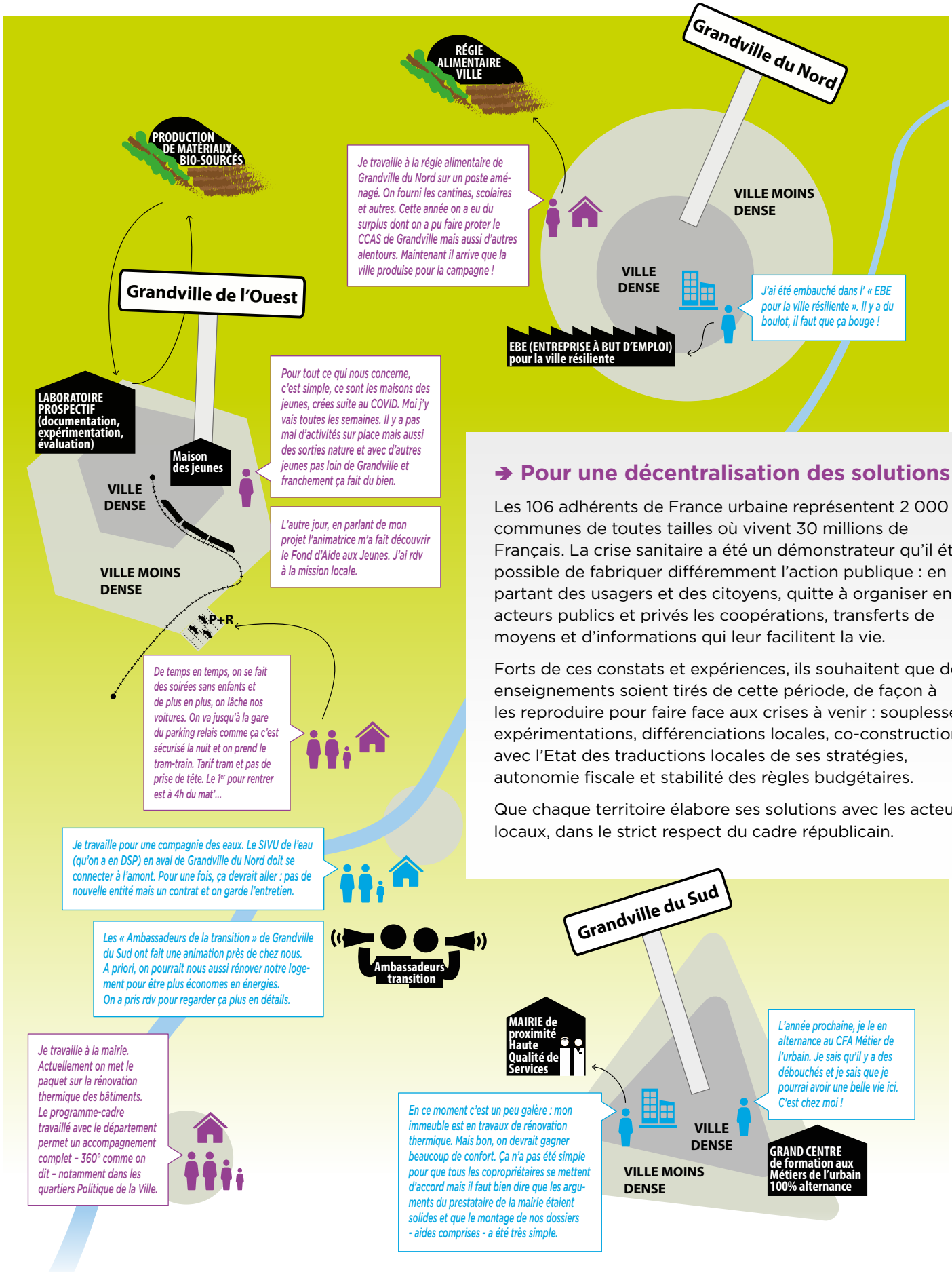
Concrétiser une méthode fondée sur l'autonomie, le dialogue et la confiance.

Pour passer du monde d'hier à celui de demain, nous devons rénover notre relation à l'Etat – avec qui nous partageons la responsabilité de faire vivre la République – autour de trois piliers :

L'autonomie dans les capacités à faire : l'autonomie fiscale des collectivités doit être renforcée à la mesure de leurs responsabilités, en définissant un nouvel équilibre entre fiscalité propre, fiscalité partagée et péréquation des recettes. Les règles du jeu doivent être fixées pour le mandat et permettre la prévisibilité des ressources au-delà de chaque loi de finances.

La responsabilité : les collectivités sont en première ligne dans les transitions, et l'intervention résiduelle de l'Etat sur les politiques publiques locales entrave plus souvent qu'elle ne facilite. L'Etat doit se recentrer sur l'exercice de ses missions régaliennes, et assumer un rôle de partenaire de projets plus que de prescripteur de cahiers des charges. Cela suppose de rénover le dialogue Etat-territoires suivant des modalités contractuelles, pluriannuelles et lisibles.

Le dialogue, notamment interterritorial, car c'est grâce à l'Alliance des territoires et à la construction des réciprocités entre territoires et entre habitants que nous serons en mesure de conjuguer la réponse à l'urgence climatique et l'impératif républicain de ne laisser personne sur le bord du chemin des transitions. La transition écologique doit aussi être sociale.



➔ Pour une décentralisation des solutions

Les 106 adhérents de France urbaine représentent 2 000 communes de toutes tailles où vivent 30 millions de Français. La crise sanitaire a été un démonstrateur qu'il était possible de fabriquer différemment l'action publique : en partant des usagers et des citoyens, quitte à organiser entre acteurs publics et privés les coopérations, transferts de moyens et d'informations qui leur facilitent la vie.

Forts de ces constats et expériences, ils souhaitent que des enseignements soient tirés de cette période, de façon à les reproduire pour faire face aux crises à venir : souplesse, expérimentations, différenciations locales, co-construction avec l'Etat des traductions locales de ses stratégies, autonomie fiscale et stabilité des règles budgétaires.

Que chaque territoire élabore ses solutions avec les acteurs locaux, dans le strict respect du cadre républicain.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

COMMANDE PUBLIQUE

Faire de la commande publique un accélérateur de la transition écologique et sociale



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **Environ 200 milliards** d'euros, c'est ce que représente la commande publique.
- **170 000** marchés publics de plus de 25 000 € sont notifiés chaque année, représentant un volume variant entre 90 et 110 milliards d'euros.
- **Environ 60 %** du montant total, c'est ce que représentent les collectivités, dont les deux tiers proviennent du bloc communal.

La commande publique a fait l'objet de nombreuses réformes successives récentes visant à la transformer en accélérateur de la transition écologique et en levier du développement économique et d'une meilleure insertion sociale.

Ces lois, telles que « Anti-gaspillage et économie circulaire » ou « Climat et résilience », représentent de réelles avancées. Mais la mue demeure incomplète, notamment parce que certaines contradictions entre politique de concurrence, telle qu'elle résulte des principes fondateurs de marché unique européen, et politique industrielle, telle que la réaffirmation d'un objectif de souveraineté dans certaines filières et de la résilience des territoires, n'ont pas été clarifiées.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Si une révision des directives européennes de 2014 apparaît indispensable pour renforcer l'effet levier de la commande publique dans la relocalisation et les transitions, la France pourrait appliquer le droit européen avec plus d'agilité, en s'inspirant des pratiques d'autres pays de l'Union européenne, qui parviennent mieux à faire de leurs achats un outil de développement économique. De façon générale, le caractère opérationnel des réformes du droit de la commande publique serait mieux garanti si les réseaux professionnels d'acheteurs étaient associés plus en amont à leur élaboration, y compris dans la rédaction des décrets et arrêtés de mise en œuvre. Tout nouveau projet de réforme devrait idéalement faire l'objet d'études d'impact préalables, notamment lorsque les nouvelles obligations induisent des changements de comportement ou des repositionnements de l'offre.

→

Des propositions concrètes

- **Renforcer la souveraineté au niveau européen,** en précisant les cas dans lesquels l'acheteur peut imposer une localisation sur le territoire européen de tout ou partie des moyens de production ou d'exécution et en dotant l'Europe d'un *Buy European Act* garantissant des quotas minimaux en faveur de ses TPE et PME ;
- **Prévoir une exception agricole et alimentaire pour les achats publics,** pour permettre de prévoir des critères de proximité dans les appels d'offre, en considérant que les biens agricoles et alimentaires, parce qu'ils conditionnent la survie de chaque individu, ne sont pas des objets comme les autres, à l'instar des biens culturels.
- **Permettre de prendre en compte les externalités économiques et sociales de l'achat,** en permettant à l'acheteur d'étendre le raisonnement en « coût complet », en intégrant dans son analyse les effets économiques et sociaux induits par l'achat : création ou maintien d'emplois, recettes fiscales, moindres dépenses sociales… ;
- **Autoriser la valorisation des éléments de la politique sociale générale des candidats dans le cadre d'une procédure ;**
- **Autoriser le recours à la négociation,** en permettant à l'acheteur de négocier chaque fois qu'il le juge nécessaire, quel que soit le montant de la procédure, comme cela est possible pour les entités adjudicatrices, tout en préservant les principes de transparence des procédures et d'égalité de traitement des candidats.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Consacrer l'ensemble des évolutions précédentes, notamment la prise en compte des externalités environnementales et sociales de l'achat, en substituant à la notion d' « offre économiquement la plus avantageuse », celle d' « offre la plus avantageuse » ou « offre la plus pertinente » ;**
- **Établir une véritable cartographie des achats publics en France, sur la base des dépenses exécutées.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

ALLIANCE
DES TERRITOIRES

Promouvoir l'Alliance des territoires au service des transitions



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **60 %** de la population de l'aire urbaine française vit dans des métropoles (hors Métropole Aix-Marseille Provence et Eurométropole de Lille).
- **50 %** des communes au sein des agglomérations membres de France urbaine sont rurales.
- **29** pôles métropolitains ont été créés depuis la loi du 16 décembre 2010.
- **15** contrats de coopération métropolitaine sont issus des Pactes métropolitains d'innovation.

Face à l'urgence climatique, les territoires sont en première ligne pour construire une société décarbonée, inclusive et solidaire.

Les enjeux de transition écologique nécessitent d'agir à l'échelle des bassins de vie. L'accès aux services publics, notamment à la santé, est une exigence républicaine quel que soit le lieu de vie. L'innovation économique et la structuration de modèles productifs soutenables nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et universitaires : l'Alliance des territoires est impérative pour construire la résilience sociale et territoriale de notre pays, et constitue autant une philosophie qu'une boîte à outils au service de la décarbonation des mobilités, la préservation de l'environnement et des ressources, le renforcement des circuits-courts, l'accès de tous à une alimentation de qualité, respectueuse du travail des agriculteurs et la garantie de l'accès de toutes et tous aux services publics, notamment de santé.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

L'Etat doit clarifier sa doctrine pour encourager la coopération à l'échelle des bassins de vie, y compris transfrontaliers, comme modalité privilégiée de l'action publique. Malgré ces constats, les dispositifs contractuels demeurent rigides et peu transparents : leur conception ne favorise pas le partage des enjeux et stratégies entre agglomérations, métropoles, territoires péri-urbains et territoires ruraux, et ne garantit pas la prise en compte des coopérations. Aussi, leur visibilité financière n'est pas assurée : les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une avancée en matière de méthode, mais leur abondement financier reste illisible, sans engagement ferme de l'Etat. Enfin, face aux diversités locales, le recours systématique aux appels à projets uniformise les réponses et fait de l'ingénierie un facteur de tension, de compétition et d'inégalité territoriales à l'heure où le partage de compétences devrait à l'inverse être encouragé. Pour y répondre, France urbaine propose une méthode renouvelée autour de trois principes : le droit à l'expérimentation, reconnaissant la diversité des coopérations locales, une contractualisation plus intégratrice et plus souple mobilisant les différents dispositifs contractuels de l'État et de l'Europe, et intégrant un volet coopératif avec les territoires voisins et enfin, un accompagnement financier et des incitations en faveur des coopérations territoriales, en en faisant un critère de sélection des Appels à projets.

→

Des propositions concrètes

Prendre acte de la réalité des coopérations, qui dépassent largement le cadre des labels mis en place par l'Etat :

➔ **Reconnaître les coopérations territoriales dans leur diversité,** sans les réduire à tel ou tel objet juridique et institutionnel ou tel ou tel label de l'Etat ;

➔ **Publier avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) une carte interactive des différentes coopérations territoriales ;**

Passer « du projet partagé au contrat qui engage » :

➔ **Substituer aux appels à projets une contractualisation globale et pluriannuelle, réceptacle des crédits ministériels, des enveloppes territoriales des Contrats de plan Etat-Région (CPER) et des fonds européens :** les CRTE sont un premier pas, mais leur dimension financière doit être renforcée par le fléchage d'enveloppes fermes issues notamment des volets territoriaux des CPER et des programmes européens, avec un volet urbain obligatoire ;

➔ **Systématiser une « prime à la coopération » pour les intercommunalités qui contractualisent à l'échelle d'un territoire de projet,** notamment par l'abondement financier des volets « coopérations » des contrats, sur le modèle des contrats de coopération métropolitain issus des « Pactes métropolitains d'innovation (bonification du taux de cofinancement ; élargissement de l'assiette des dépenses éligibles…) ;

➔ **Privilégier les réponses interterritoriales aux appels à projets** dans les critères de sélection et par le fléchage d'enveloppes bonifiées ;

➔ **Stopper les programmes par strates de collectivités au profit d'un soutien aux projets partagés, quelle que soit leur échelle, y compris transfrontalière.**

Renforcer la capacité des territoires à coopérer

➔ **Donner aux territoires les moyens de faire vivre l'Alliance des territoires,** en renforçant le soutien financier de l'Etat sur les dépenses de fonctionnement, en facilitant les mises à disposition d'agents entre collectivités et de cartographier, via l'ANCT, l'offre d'ingénierie disponible à l'échelle régionale, sans oublier les Agences d'urbanisme ;

➔ **Lever les freins au recrutement dans les pôles métropolitains,** afin de leur permettre notamment de recruter des administrateurs territoriaux ;

➔ **Lever les freins qui entravent la capacité des entreprises publiques locales à accompagner les coopérations** en leur permettant d'agir au bénéfice de collectivités non-actionnaires et en cessant de surtransposer les directives européennes ;

➔ **Adapter la commande publique pour renforcer circuits-courts et achats locaux, au bénéfice mutuel des consommateurs comme des producteurs :** les règles de la commande publique ne permettent pas toujours de faciliter la structuration de filières alimentaires locales respectueuses de l'environnement et de la rétribution des agriculteurs. Les centrales d'achat locales, dont le développement doit être encore facilité, peuvent à cet égard constituer un outil de coopération et de partage d'ingénierie au service de véritables politiques d'achat responsable territoriales.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Soutenir une économie locale et décarbonée



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **1,5 millions** de m² d'entrepôts logistiques sont construits par an, pour un total de 87 millions de m².
- **14,1 %** du commerce de détail est représenté par le e-commerce en 2021.
- **130 milliards** d'euros de chiffre d'affaires pour le e-commerce en 2021.

Le commerce est mis au défi des transitions dans les villes comme dans les territoires ruraux.

Accélérées ou révélées par la crise sanitaire, les transformations numérique et énergétiques impactent l'ensemble des activités commerciales. Face à ces défis, c'est à une nouvelle géographie de l'économie et à de nouveaux modes de production et de consommation auxquels doivent se préparer les territoires urbains. Ces nouvelles échelles de proximité mettent les intercommunalités en première ligne de la création d'une économie décarbonée. L'innovation sociale, les savoirs, les compétences, la formation tout au long de la vie mettent l'individu au cœur des politiques publiques de développement économique. C'est la capacité à détecter, attirer et accompagner les jeunes et les publics éloignés de l'emploi qui sera demain au cœur de l'action économique des intercommunalités urbaines. Le maillage de proximité du « bloc local » le met en première ligne des réponses à apporter collectivement aux questions d'emploi.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

France urbaine appelle à impulser, accompagner et accélérer les transformations écologiques et énergétiques de tous les acteurs économiques. Il faut lier systématiquement ces enjeux de transformation avec les questions sociales, fiscales et démocratiques, travailler en partenariats public-privé-population, au-delà des questions de compétences, par une méthode en « coalitions » adaptées aux problématiques et à leurs échelles et déclinées selon le principe de différenciation. L'association appelle aussi à repenser la place physique de l'économie dans une ville plus intense, circulaire, mixte et sobre, à impliquer les territoires dans les questions de compétences, talents, formation, à soutenir un entrepreneuriat ouvert, inclusif, durable et à agir systématiquement dans une logique d'alliance des territoires. Enfin, France urbaine invite à travailler en itération entre les acteurs nationaux et locaux (chambres consulaires, organisations d'entrepreneurs et de salariés, réseaux professionnels…).

Des propositions concrètes

- **Construire avec les territoires un outil d'observation transversale et territorial de l'économie et de l'emploi,** en s'appuyant sur un réseau national d'observation des dynamiques économiques locales ;
- **Evaluer et transformer le dispositif de régulation des implantations commerciales,** via les CDAC et CNAC, en l'adaptant aux nouvelles formes d'offres ;
- **Donner la possibilité aux collectivités qui y seraient engagées de moduler, à iso-ressource globale pour la collectivité, la taxe sur les surfaces commerciales (TSC)** en fonction des secteurs pour permettre notamment de favoriser les centralités, en élargissant la TSC aux drives et aux entrepôts majoritairement dédiés au e-commerce ;
- **Veiller à l'échelle inter-territoriale à la cohérence entre outils de planification de l'offre commerciale ;**
- **Poursuivre la mise à jour et la simplification des dispositions juridiques concernant les foncières commerciales et le droit de préemption des baux et des fonds ;**
- **Considérer la logistique urbaine comme relevant de l'intérêt public,** en ouvrant la possibilité aux EPCI de se positionner en autorité organisatrice ou coordonnatrice, en développant l'appui aux expérimentations engagées dans les territoires pour structurer et réguler la logistique urbaine et en impliquant les intercommunalités dans les évolutions réglementaires nécessaires dans ce domaine ;
- **Limiter les effets de « saupoudrage » et soutenir en priorité les consortiums publics-privés développant des parcours d'accompagnement individualisés des commerçants et artisans souhaitant digitaliser leur offre** et transformer leur modèle économique pour mieux faire face aux transitions écologique et énergétique ;
- **Mettre en œuvre, notamment à l'échelle européenne, une véritable équité concurrentielle et fiscale entre commerce physique et commerce digital,** en expérimentant une fiscalité concernant spécifiquement les plus grands entrepôts de e-commerce (supérieurs à 40 000 m^2) ;
- **Mutualiser les soutiens financiers à l'investissement dans les parcours de reprise-transmission ;**
- **Appuyer les travaux menés sur les territoires sur l'anticipation et la reconversion des friches commerciales ;**
- **Appuyer la consolidation juridique et financière des outils de planification (PLU) et de programmation opérationnelle (foncières, SPL...)** qui garantissent le maintien et le développement des activités économiques artisanales et productives dans le tissu urbain ;
- **Proposer, dans le cadre des Zones à Faibles Emissions, un appui financier aux collectivités** déployant des aides aux entreprises engagées dans la reconversion de leur flotte ;
- **Valoriser et reconnaître le travail des managers de centre-ville ;**
- **Préparer la nouvelle génération du programme « Action cœur de Ville » en l'étendant aux centralités et polarités de quartier en difficultés,** quelle que soit la taille de l'agglomération.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Donner la priorité à la lutte contre les loyers élevés dans les centres urbains,** par l'appui à l'expérimentation de l'encadrement des loyers commerciaux dans les secteurs les plus tendus ;
- **Construire et expérimenter un nouveau cadre juridique facilitant la réversibilité des immeubles à destination économique, comme la transformation de bureaux et de logements.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

CULTURE

Définir un véritable projet politique pour la culture



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **9 milliards** d'euros de dépenses culturelles des collectivités territoriales, dont ¾ sont portées par le bloc local.
- **1 200** musées sont gérés par les collectivités territoriales.
- **1** Capitale française de la Culture tous les deux ans.

Les politiques culturelles ont bénéficié, ces dernières années, d'une véritable bascule territoriale, confortant la place des collectivités locales dans l'élaboration de projets culturels structurants.

Le bloc local, et particulièrement les territoires urbains, figure désormais au rang d'interlocuteur et de contributeur privilégié de la culture, en tant que principal financeur et propriétaire d'équipements culturels. Le statut de compétence partagée confère à la culture un statut singulier dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les territoires entre eux, et suppose un cadre de dialogue et de concertation permanent à l'instar du Conseil des territoires pour la Culture et des Conseils locaux des territoires pour la Culture. Les orientations nationales et les priorités locales doivent converger vers une ambition culturelle commune renouvelée, alors que la pandémie de Covid-19 a abimé financièrement et symboliquement le tissu culturel. La définition d'un projet politique pour la culture paraît ainsi plus que jamais primordial pour réaffirmer le soutien à la création artistique et culturelle, ainsi qu'aux acteurs culturels dans leur ensemble.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles ont mis en œuvre des moyens visant à dispenser autant que faire se peut les acteurs et équipements culturels de conséquences sanitaires néfastes pour le secteur, tandis que le Plan de relance a engagés des crédits fléchés vers les grands équipements culturels et structures conventionnées, mais également des crédits « territorialisés ». C'est à cette territorialisation des politiques et des financements culturels que France urbaine souhaite travailler, en confortant la décentralisation culturelle mais également en approfondissant la déconcentration, gage de proximité de l'Etat et prérequis pour surseoir au saupoudrage des crédits. Selon les postes de dépenses attribués à la culture, une gestion directe des crédits pourrait être davantage entendue, en donnant davantage de latitude aux Directions régionales des affaires culturelles, et en identifiant demain les Conseils locaux des territoires pour la Culture comme des instances davantage intégrées et régaliennes en matière d'affectation des crédits.

→

Des propositions concrètes

- **La définition d'un projet politique global pour la culture** associant l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs culturels, visant à l'élaboration d'une feuille de route partagée, en inscrivant les politiques culturelles dans les différentes transitions, de réaffirmer les leviers qui sont les leurs en matière de droits culturels des personnes, d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les discriminations et contre les violences, de renforcer le concours à l'éducation artistique et culturelle, et de redéfinir le « soft power » culturel français dans un contexte post crise sanitaire ;
- **Mettre en place un plan d'investissement massif pour la culture,** permettant de reconsidérer l'intervention financière de l'Etat et des collectivités locales et de convenir d'une meilleure coordination ;
- **Afficher un soutien politique et financier, clair et affirmé, à l'attention des acteurs culturels, professionnels et amateurs ;**
- **Accompagner la territorialisation des politiques culturelles** en donnant davantage de latitude aux DRAC et en initiant une véritable politique de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de financement des politiques culturelles ;
- **Déployer des projets culturels à l'échelle des bassins de vie – adapté à une maille intercommunale et métropolitaine –** en souscrivant à une politique budgétaire dédiée, tout en garantissant une logique de réciprocité et de coopération territoriales propre au rayonnement culturel ;
- **Stimuler, sur le plan territorial et économique, les industries culturelles et créatives,** en faisant des espaces métropolitains des nœuds d'innovation, de création et de développement de biens et de services culturels.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Remettre en perspective la dimension sociétale et sociale de la culture –** dans l'émancipation de soi et dans le rapport aux autres, mais également dans l'offre sociale que les équipements culturels peuvent proposer ;
- **Préciser et valoriser les dimensions « populaires » de la culture en 2022 :** tiers lieux culturels, quartiers culturels et créatifs, occupation de l'espace public, commande publique culturelle… ;
- **Produire de la littérature et outiller la réflexion sur la place des équipements, des programmations et des acteurs culturels dans les territoires ;**
- **Investir la dynamique « olympiades culturelles » de Paris 2024** en plaçant les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles au cœur du dispositif ;
- **Rapprocher les grandes collectivités des institutions européennes,** par le truchement du financement et des programmes culturels.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Accélérer la transition vers des territoires circulaires et vertueux



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **Environ 60 %** de la consommation mondiale de ressources s'effectue dans les villes.
- **10** territoires membres de France urbaine ont reçu le label « Économie circulaire » du programme de l'ADEME « Territoire engagé transition écologique ».
- **35 %** des structures de la filière du réemploi et de la réutilisation de biens ménagers font partie de l'ESS.

Dans un contexte d'urgence climatique, l'économie circulaire favorise des modes de production et de consommation plus sobres et durables, à tous les stades du cycle de vie d'un produit ou d'un service, afin de préserver les ressources et répond ainsi à des préoccupations écologiques, mais aussi économiques et sociales.

Il s'agit de réduire l'empreinte matière et carbone, tout comme la production de déchets à la source, en développant de nouvelles filières circulaires innovantes, créatrices d'emplois non délocalisables. On observe une imbrication de plus en plus grande entre économie circulaire et économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, la pertinence de la (re)constitution de chaînes de valeurs locales semble accentuée par la crise sanitaire, ainsi que par les évolutions du cadre législatif et réglementaire au niveau national, qui placent désormais les questions de réemploi, de réutilisation et de transition écologique et sociale au cœur des stratégies des acheteurs publics, permettant la transition vers des modèles économiques territoriaux plus vertueux et inclusifs.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les territoires urbains et leurs acteurs économiques sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'économie circulaire pour répondre de manière concrète aux défis de la transition écologique. La co-construction est au cœur de l'action publique pour ces stratégies multi-acteurs, pour lesquelles les collectivités prennent un rôle d'impulsion et d'animation grandissant. Néanmoins, elles ont encore majoritairement un rôle d'accompagnatrices de projets portés par les acteurs locaux. Il est en outre fortement souhaité de dépasser l'entrée « déchets », afin d'appréhender une approche plus transverse de l'économie circulaire, axée sur les « filières ». Les achats publics circulaires constituent un levier pour structurer ces filières. Par ailleurs, dans le contexte actuel de difficultés d'approvisionnement en matières premières, les entreprises vont devoir se pencher sur le sourcing des matériaux et ressources du territoire et aux alentours. Avoir un diagnostic territorial et effectuer la cartographie des flux entrants et sortants du territoire paraissent essentiels pour accompagner au mieux les acteurs économiques..

→

Des propositions concrètes

- **Soutenir les stratégies territoriales d'économie circulaire, en donnant accès aux territoires urbains aux crédits « France relance »,** notamment les crédits additionnels du Fonds Économie circulaire de l'ADEME - et aux crédits « France 2030 », et en encourageant les autorités de gestion à territorialiser les fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne ;
- **Prévoir, dans le cadre d'une feuille de route partagée, les financements adéquats pour les stratégies territoriales d'économie circulaire,** en particulier via des financements directs pour les volets « Économie circulaire » des contrats de relance et de transition écologique ;
- **Apporter davantage de visibilité sur les appels à projets** pouvant intéresser les collectivités en matière d'Économie circulaire, avec un meilleur fléchage et dimensionnement des aides dédiées aux collectivités ;
- **Assurer une approche transverse de l'économie circulaire** en prenant en compte le développement de filières locales stratégiques, tout en considérant le cycle de vie des produits et services ;
- **Faciliter l'accès au foncier** afin d'assurer le maintien en centre-ville d'activités économiques indispensables et vertueuses selon les besoins du territoire, en envisageant des possibilités d'adaptation du plan local d'urbanisme, d'accès au fonds friches, de mutualisation intercommunale, de diversification des foncières existantes avec la création de filiales économie circulaire, de mobiliser les EPF... ;
- **S'appuyer sur la commande publique comme un outil de pilotage de développement économique territorial,** en soutenant la mise en œuvre des Schémas de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ;
- **Ouvrir rapidement une réflexion sur la mise en place d'un cadre couvrant l'ensemble de la chaine de vrac,** afin de favoriser le développement qualitatif du vrac, avec un impact positif sur l'environnement et la préservation des ressources, tout en garantissant le respect des normes sanitaires ;
- **Accompagner la mise en place de filières de réemploi d'emballages en verre au niveau local,** pour répondre notamment au besoin concernant les stations de lavage ;
- **Avoir des propositions de la part de l'État favorisant le recyclage des matières autres que le plastique, tout comme la collecte et la valorisation des biodéchets.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Reconnaître pleinement la compétence des communes et leurs groupements en matière d'économie circulaire, et renforcer la gouvernance et la coordination de tous les échelons territoriaux** pour une meilleure articulation des cadres (législatifs, réglementaires, de financements...) ;
- **Mener une réflexion sur les indicateurs** afin d'évaluer les démarches de progrès des stratégies territoriales d'économie circulaire, en lien avec les travaux sur les indicateurs pour les contrats de relance et de transition écologique ;
- **Sensibiliser les élus et agents des collectivités à l'économie circulaire** et favoriser une meilleure connaissance des acteurs de l'économie circulaire du territoire ;
- **Prendre en compte le cas particulier des territoires ultramarins,** les textes législatifs et réglementaires récents n'intégrant pas forcément leurs problématiques spécifiques.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

Accélérer la transition vers des territoires solidaires et inclusifs



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **10 %** du PIB national et près de 14 % des emplois privés en France, c'est ce que représente le secteur de l'ESS.
- **+ 4,5 %** d'emploi dans le secteur de l'ESS entre 2010 et 2019.
- **+ 30 %** de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) entre 2016 et 2018.
- **35 %** des structures de la filière du réemploi et de la réutilisation de biens ménagers proviennent de l'ESS.

L'économie sociale et solidaire (ESS) favorise les transitions sociales, écologiques et numériques des territoires en apportant des réponses concrètes aux défis auxquels les villes et leurs agglomérations sont confrontées.

Au travers de multiples leviers d'action, les collectivités peuvent créer et soutenir un écosystème participant à un développement urbain responsable d'un point de vue économique, social et environnemental. Les crises successives que nous traversons ont accéléré la prise de conscience de la pertinence des valeurs de l'ESS, ainsi que de ses modes d'action, tout comme de la résilience de ses acteurs.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

De par leurs compétences et leur échelle, les grandes villes, agglomérations et métropoles sont en première ligne pour élaborer des stratégies de développement durable. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'appuyer sur les acteurs de l'ESS, de l'innovation sociale, et de l'économie circulaire, qui apportent des réponses concrètes aux défis auxquels les territoires urbains sont confrontés. La co-construction est au cœur de l'action publique pour ces stratégies multi-acteurs, pour lesquelles la collectivité prend de plus en plus un rôle d'impulsion et d'animation. Ces stratégies sont de nature transverse et permettent de nouvelles approches du développement territorial. La commande publique représente un levier pour structurer et réorganiser les achats au sein d'une collectivité pour en assurer la dimension inclusive et solidaire. Toutefois, il est à souligner que cela peut représenter un coût supplémentaire pour les collectivités ; d'où la nécessité de les appuyer dans leurs démarches. Enfin, les collectivités urbaines contribuent majoritairement aux projets locaux d'ESS de manière indirecte, en soutenant des porteurs de projets ou bien en favorisant l'émergence d'innovation sociale. Il est ainsi nécessaire de développer des solutions d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

→

Des propositions concrètes

- **Demander une politique publique en soutien à la croissance du secteur de l'ESS,** afin de permettre un passage de changement d'échelle ;
- **Soutenir les structures volontaires ESS porteuses solutions sociales et environnementales,** qui souhaitent croitre, avec l'appui des collectivités territoriales ;
- **Soutenir la participation des collectivités dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ;**
- **Développer des solutions d'accompagnement des structures de l'ESS au niveau local ;**
- **Promouvoir et soutenir les nouveaux modèles entrepreneuriaux,** notamment auprès des jeunes générations ;
- **Appuyer les coopérations entre acteurs économiques traditionnels et acteurs de l'ESS ;**
- **Faciliter l'accès au foncier** afin d'assurer le maintien en centre-ville d'activités économiques indispensables et vertueuses selon les besoins du territoire, en envisageant des possibilités d'adaptation du plan local d'urbanisme, d'accès au fonds friches, de mutualisation intercommunale, de diversification des foncières existantes avec la création de filiales ESS, de mobiliser les EPF... ;
- **Donner accès aux territoires urbains aux crédits de « France relance » et de « France 2030 »,** et encourager les autorités de gestion à territorialiser les fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne pour la période 2021-2027 en matière d'ESS, notamment, pour les territoires qui le souhaitent, via l'objectif stratégique 5 intitulé « L'Europe plus proche des citoyens » ;
- **Sensibiliser les collectivités aux leviers de financement et outils de coopération européens** dans lesquels l'ESS et l'innovation sociale peuvent s'inscrire ;
- **Prévoir, dans le cadre d'une feuille de route partagée, les financements adéquats pour les stratégies territoriales d'ESS,** en particulier via des financements directs pour le volet ESS des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et via l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux de coopération économique » ;
- **Apporter davantage de visibilité sur les appels à projets pouvant intéresser les collectivités** en matière d'ESS, avec un meilleur fléchage et dimensionnement des aides dédiées aux collectivités et les acteurs du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Avoir des outils de formation à l'ESS et à l'innovation sociale à l'attention des collectivités** et favoriser une meilleure connaissance des acteurs de l'ESS du territoire et leur implication dans la transition écologique et sociale ;
- **S'appuyer sur la commande publique responsable écologiquement et socialement,** qui peut avoir un rôle moteur et structurant dans des cadres national et européen adaptés, et soutenir la mise en œuvre des Schémas de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) ;
- **Renforcer la gouvernance et la coordination de tous les niveaux territoriaux ;**
- **Mener une réflexion sur les indicateurs,** afin d'évaluer les démarches de progrès des stratégies territoriales d'ESS, en lien avec les travaux en cours sur les indicateurs pour les contrats de relance et de transition écologique.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

ÉDUCATION, JEUNESSE
ET PETITE-ENFANCE

Assurer un meilleur accueil et suivi des plus jeunes



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **+ de 30 000** écoles, crèches, établissements d'accueil, équipements de quartier, centres de loisirs sur les territoires urbains en France.
- **+ de 6 millions** d'élèves du premier degré en France.
- **+ de 15 milliards** d'euros consacrés aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires par les communes et intercommunalités en 2020.
- **4 milliards** d'euros consacrés aux dépenses d'investissement des établissements scolaires par les communes et intercommunalités en 2020.
- **950** euros par élève sont consacrés en moyenne par les communes et intercommunalités pour le fonctionnement des écoles, soit plus que l'Education nationale.

L'école est l'une des compétences historiques des communes. Les collectivités sont en première ligne, en finançant les écoles et en mobilisant des équipes éducatives, aux côtés des personnels de l'Education nationale.

Aussi, l'accueil des plus jeunes enfants en crèche collective, auprès d'assistants maternels ou dans des équipements associatifs, est essentiel, notamment pour soutenir les familles les plus précaires, qui ne peuvent pas bénéficier pas d'un mode de garde pour leurs enfants. Agir contre cette discrimination sociale ou territoriale, ouvrir davantage de places, œuvrer pour la qualité et l'attractivité de ces métiers sont des enjeux majeurs. Et si la petite-enfance devenait une compétence intégralement confiée au bloc communal, pour répondre plus efficacement à ces défis ? Si elle ne pas être nécessairement obligatoire à court terme, elle doit surtout être encouragée pour les communes ayant fait le choix de cette responsabilité. Elle devrait prendre en compte la richesse de la diversité des modes d'accueil sur les territoires, en promouvant leur diversité, afin que les parents puissent avoir le choix du mode de garde pour leurs enfants.

Par un mode de financement qui doit évoluer tout en répondant aux enjeux de la transition écologique (rénovation thermique des écoles, restauration…), le secteur de la petite-enfance doit associer les acteurs publics et privés, au service des jeunes et de leur avenir. Permettre l'accueil des enfants est un enjeu de société, qui doit répondre aux défis de notre temps et ne doit pénaliser ni les jeunes, ni les personnels, ni les parents, et plus encore les familles monoparentales, notamment dans leur activité professionnelle.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles prônent un tandem alliant confiance et solidarité entre les acteurs, qui doit devenir la norme au niveau national, comme elle existe déjà souvent sur les territoires. Pour plus de lisibilité de l'action publique, France urbaine appelle à mieux coordonner l'activité des différents acteurs, nécessité mise en exergue durant la crise sanitaire de Covid-19, et à enrayer la frénésie législative ou normative, dictée par chaque ministère, afin d'agir dans la durée et de ne plus subir des charges nouvelles dans les budgets locaux, sous-compensées et sans en connaître les résultats, que ce soit pour les rythmes scolaires, l'éducation prioritaire ou l'instruction obligatoire dès trois ans.

→

Des propositions concrètes

- **Refondre totalement les aides nationales pour la petite enfance ;**
- **Faire évoluer la Fonction publique territoriale et revaloriser l'attractivité de tous les métiers « à la personne »,** notamment ceux de la petite-enfance, de l'animation, de la restauration scolaire, de l'accompagnement du handicap ou des transports scolaires ;
- **Constituer des filières professionnelles « petite-enfance » et « animation »,** y associant notamment des employeurs aux statuts divers ;
- **Confier une compétence locale obligatoire de la petite-enfance,** financée avec des transferts financiers de l'Etat adaptés à la réalité des enjeux du secteur ;
- **Engager un programme national de financement de construction ou d'extension de lieux d'accueil de la petite-enfance** (Equipement d'accueil du jeune enfant, Maison d'Assistants Maternels…) ;
- **Créer un conseil permanent de la petite-enfance** entre le ministère, la branche famille (Caisse nationale des allocations familiales) et les employeurs publics ;
- **Mettre en œuvre des actions innovantes dans les âges « passerelle »,** allant au-delà des seules structures liées aux âges ;
- **Créer un conseil permanent de l'éducation,** associant notamment l'Education nationale et les collectivités, et revoir la chaine de la concertation et de la coopération État-collectivités (carte scolaire, projet éducatif territorial…) ;
- **Associer France urbaine au sein du Conseil supérieur de l'éducation ;**
- **Disposer d'un outil indépendant d'évaluation des politiques publiques, notamment de l'éducation ;**
- **Réformer en profondeur les instances « improductives »** telles que conseils d'écoles ou les Conseils départementaux de l'Education nationale, en engageant un travail d'évolution de l'école primaire et de ses instances ;
- **Evaluer la loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans et sa mise en œuvre, sans remettre en cause la scolarisation dès 3 ans voire 2 ans.** La loi a entraîné un surcoût non compensé pour les communes sans assurance d'une plus grande scolarisation des enfants de 3 ans.
- **Maintenir les jardins familiaux,** selon les demandes des communes ;
- **Soutenir les communes pour la construction d'écoles susceptibles d'être transformées pour de nouveaux usages** pour anticiper les évolutions démographiques, en optimisant ces espaces publics privilégiés dans les villes et les quartiers et en soutenant leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique (végétalisation, rénovation thermique…) ;
- **Ouvrir le Service National Universel à d'autres jeunes et d'autres territoires ;**
- **Donner aux collectivités urbaines la capacité de recruter des animateurs formés,** ayant la capacité de se voir financer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
- **Permettre aux territoires urbains d'expérimenter ou de gérer des fonds par délégation dans le domaine de la jeunesse.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Faire évoluer les statuts, au sein de l'Education nationale et de la Fonction publique territoriale,** pour une plus grande attractivité, une meilleure motivation, une gestion des carrières plus dynamique ;
- **Créer un « ministère de l'Accès au savoir »,** traitant de l'ensemble des compétences de l'accompagnement éducatif des enfants, dans le respect des responsabilités de chaque structure.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE

Réinventer la place de l'université dans la ville



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **2,7 millions** d'étudiants en France, soit neuf fois plus qu'il y a 50 ans. Ils seront 2,9 millions en 2025.
- **73 %** des enfants de cadres étudient dans le supérieur. 44 % pour les enfants d'ouvriers et d'employés.
- **94 550** enseignants et 80 000 agents administratifs sont en fonction au sein de l'ESR.
- **1,51 milliard** d'euros dépensés par les collectivités en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2018. Les intercommunalités représentent plus du quart de ces dépenses.

Agglomérations et métropoles ont structuré et développé ces vingt dernières années un portefeuille de compétences et de services qui en font des partenaires essentielles des universités. Parallèlement, l'autonomie des universités a permis l'émergence de dirigeants engagés pour leur établissement et soucieux de sa place dans son territoire. Ce long cheminement rapproche les établissements de leurs territoires, l'ancrage local et les liens de proximité noués avec l'environnement public ou privé se densifient, le déploiement des établissements en réseau est l'un des pivots de l'alliance des territoires.

Les conséquences de la crise sanitaire, l'hybridation de l'enseignement et l'accélération de l'impact du digital vont modifier les formes et modalités de l'enseignement, la configuration des campus et la place des étudiants et enseignants dans la ville. Aussi, les dynamiques attendues et inattendues du marché du travail remettent en exergue la question de l'adéquation entre l'offre de formation, les aspirations des nouvelles générations et les attentes des entreprises. France urbaine en est convaincue : les transformations technologiques et sociétales majeures qui s'engagent passent par de nouveaux partenariats public-privé-population au sein desquels les universités seront des parties prenantes décisives.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Universités et métropoles ont appris à se connaître et à se parler. Ce partenariat les oblige : il n'est pas possible sans stratégie partagée, ni sans gouvernance durable et solide : vie étudiante, aménagement des villes, déplacements, densification et diversification des campus, offre de logement, dynamiques économiques, projets d'innovation ou de valorisation, entrepreneuriat, liens avec les acteurs économiques… : tous ces sujets sont sur la table.

France urbaine invite à un partenariat renforcé et global entre les établissements et les grandes intercommunalités urbaines : il est essentiel pour les habitants des métropoles, dont les étudiants et universitaires. Les élus urbains sont des partenaires financiers et opérationnels et deviennent aussi des acteurs de la construction des nouveaux établissements. L'université et la métropole doivent pouvoir développer un projet partagé et en déduire un contrat qui engage toutes les parties prenantes du territoire. C'est ainsi, par le dialogue et la confiance, qu'il sera possible de développer des projets et des établissements liant excellence et démocratisation de l'enseignement supérieur.

→

Des propositions concrètes

- **Mettre les étudiants au cœur des politiques locales,** en faisant de la vie étudiante une politique publique à part entière pour les EPCI volontaires, en copilotage avec les universités et les CROUS, en reconnaissant, soutenant et confortant les intercommunalités se positionnant en « autorités coordonnatrices » des questions de vie étudiante ;
- **Engager par l'Etat un plan d'investissement, de diversification et de transformation énergétique des campus, pour réinventer leur place et leur rôle dans les villes,** en engageant la mise en œuvre des sociétés publiques locales (SPL) universitaires pour en faire de véritables outils de « co-aménagement », en mobilisant les acteurs publics de l'investissement, au premier rang desquels la Banque des Territoires, pour engager la création de ces SPL ;
- **Faire des EPCI les creusets d'une relation renforcée entre universités, acteurs économiques et territoires (formation, entrepreneuriat, valorisation, expérimentation…),** en faisant des EPCI urbains des participants actifs de la gouvernance et de la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales d'innovation et d'investissement, en donnant une place pleine et entière aux métropoles et agglomérations dans les outils de renforcement des liens entre universités et entreprises (fondations, structures de valorisation…).

POUR ALLER PLUS LOIN

- **S'appuyer sur l'université pour donner à la science toute sa place dans le débat public et l'exercice quotidien de la démocratie locale ;**
- **Poursuivre et transformer les programmes de recherche-action (POPSU)** pour en faire de véritables vecteurs des interactions entre collectivités et universitaires.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

EUROPE

Concrétiser une gouvernance des politiques européennes plus proche des territoires



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **2/3** des émissions de gaz à effet de serre sont produites par les territoires urbains.
- **65 %** des personnes pauvres vivent dans les territoires urbains en France.
- **75 %** de la législation européenne est mise en œuvre dans les territoires.
- **3** métropoles françaises ont une représentation en directe à Bruxelles.

C'est à partir des territoires, notamment urbains, que se construit la réponse européenne aux défis de l'urgence climatique et de la transition vers plus de sobriété, de solidarité et de résilience.

Pacte vert pour l'Europe, plan de relance européen, programmation 2021-2027, Présidence française du Conseil de l'Union européenne, Conférence sur l'avenir de l'Europe… : les réponses se sont multipliées, mais France urbaine note une verticalité prégnante, y compris au niveau national. L'accès aux financements s'est complexifié et décourage territoires et porteurs de projets ; les fonds européens restent trop peu territorialisés et lisibles pour les acteurs locaux. Le défi est le suivant : concrétiser une gouvernance multi-niveaux (local, régional, national et européen), pour renforcer le lien avec les territoires et allier proximité et efficacité. Les grandes villes, agglomérations et métropoles sont en première ligne face aux conséquences de la crise sanitaire et à l'accélération des transitions vers de nouveaux modèles.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Face au réchauffement climatique, l'Europe, les Etats et les territoires doivent se mobiliser ensemble. La programmation européenne 2021-2027 est déterminante : pour faire la différence, elle devra renforcer massivement le soutien aux démarches territoriales intégrées qui servent la résilience économique, sociale et environnementale. Les contrats de relance et de transition écologique sont l'opportunité d'apporter des réponses intégrées et cohérentes, articulant l'ensemble des financements à rebours d'une logique d'appels à projets uniformes et descendants. Mais pour redonner du sens au contrat, la prévisibilité des ressources est une condition essentielle. L'Europe doit aussi défendre une certaine vision des territoires urbains, innovants, moteurs et engagés dans l'Alliance des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

→

Des propositions concrètes

- **Systématiser la place des territoires urbains dans l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre de la politique de cohésion,** avec un droit d'option urbain permettant une déclinaison urbaine et métropolitaine des programmes opérationnels régionaux ;
- **Garantir aux territoires urbains le libre choix de l'instrument de territorialisation des fonds européens** lorsqu'il est permis par les règlements européens ;
- **Pérenniser et élargir la possibilité, pour les territoires notamment urbains, d'agir en tant qu'organismes intermédiaires pour la gestion du « Fonds social européen + » ;**
- **Renforcer l'articulation entre ces outils de territorialisation et les CRTE,** dont la philosophie se rapproche de l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » ;
- **Faciliter le fléchage de crédits européens sur les projets de coopérations interterritoriales** afin de renforcer l'« Alliance des territoires » : pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, CRTE interterritoriaux, tout autre échelle librement déterminée par des territoires porteurs de projets de coopération, y compris transfrontaliers ;
- **Adapter le cadre européen de la commande publique** pour accélérer la transition écologique et sociale, en appuyant notamment la demande du Parlement européen d'une proposition législative sur la passation de marchés publics écologiques, en y ajoutant la dimension sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Mettre concrètement en œuvre l'agenda urbain et la nouvelle Charte de Leipzig,** avec une meilleure articulation des cadres législatifs, réglementaires et financiers entre le niveau national et le niveau européen ;
- **Pérenniser une structure de concertation sur les sujets européens en y associant les collectivités territoriales,** sur le modèle du Comité transpartisan d'échanges et de suivi de la Présidence française de l'Union européenne ;
- **Acter un principe d'automaticité d'accès aux crédits pour les territoires engagés dans une initiative européenne ;**
- **Intégrer un impératif de transversalité entre les directions générales de la commission** pour répondre à l'objectif de contractualisations intégrées et territorialisées à la hauteur du caractère global et interdépendant des transitions territoriales à réussir ;
- **Assurer une représentation de grandes villes et intercommunalités au sein de la délégation française du Comité des Régions de l'Union européenne pour la mandature post 2020-2025 ainsi qu'une représentation au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;**
- **Appuyer la révision du Pacte d'Amsterdam de 2016.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FINANCES LOCALES

Bâtir une nouvelle architecture de ressources



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **12,8 milliards** d'euros : c'est le montant des principaux fonds de concours alloués par l'État en compensation de ressources fiscales locales qui ont été unilatéralement supprimées *(source : Direction du budget)*.
- **9 milliards** d'euros, c'est l'estimation de l'engagement d'investissement publics supplémentaires permettant de respecter la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) en 2022 *(source : I4CE)*.
- **34 %** des ménages sont, en moyenne, propriétaires dans les villes de plus de 200 000 habitants *(source : Insee)*.

Chahutée par vingt années de réformes ininterrompues conduisant à éroder l'autonomie fiscale communale, l'architecture de ressources dont disposent les collectivités du bloc communal est aujourd'hui arrivée à un point critique : l'enchevêtrement de dotations multiples et pour certaines obsolètes, l'empilement de compensations, toujours plus partielles, de recettes fiscales supprimées, le mitage invasif des différents outils fiscaux par une litanie d'exonérations, de dégrèvements ou d'abattements, ont considérablement affaibli la lisibilité de la structure de moyens accordés aux élus locaux pour l'exercice de leur mandat. A l'inverse, les dernières décennies ont conduit à un niveau jamais égalé de compétences confiées aux collectivités, d'attentes exprimées par les populations et d'ambitions poursuivies par les élus. Ainsi, il est devenu impérieux de bâtir une nouvelle architecture de ressources qui permette aux exécutifs locaux de bénéficier de recettes territorialisées et résultant de leurs actions propres, plutôt que de compensations et subventions étatiques dont l'évolution est déconnectée de leurs compétences et initiatives.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus de France urbaine qui, comme l'ensemble des élus locaux de France, ont été aux côtés des populations, associations, entreprises de leur territoire pendant la crise sanitaire, appellent à ce que soit reconnue et valorisée la responsabilité dont ils ont fait preuve. L'asymétrie flagrante entre l'étendue de leurs compétences et la déresponsabilisation qu'ils subissent vis-à-vis d'un panier de ressources de plus en plus contraint, demeure un obstacle à leur engagement au service de leurs territoires. Il est urgent, pour répondre aux nombreux défis de l'action publique locale, et en premier lieu à celui de la transition écologique et sociale, de confier aux élus locaux des moyens qui soient à la hauteur de la responsabilité que leur confère le suffrage universel.

→

Des propositions concrètes

- **Garantir l'autonomie fiscale des collectivités du bloc communal,** en inscrivant l'autonomie fiscale dans la loi fondamentale, lorsque l'opportunité d'une réforme constitutionnelle se présentera ;
- **Affecter des ressources fiscales en lieu et place des principales dotations de compensation** (dotation forfaitaire des communes, compensation part-salaires des intercommunalités, dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle) en les remplaçant, par exemple, par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée, en fléchant la dynamique annuelle au service de la réduction des inégalités territoriales et en faveur des politiques de transition écologique conduites par les collectivités ;
- **Instituer des instruments fiscaux en lien avec la transition écologique des territoires,** pour répondre à l'ampleur du besoin de financement nécessaire pour atteindre les déclinaisons locales des objectifs nationaux ;
- **Rétablir le lien fiscal entre habitants et exécutifs locaux,** en rétablissant un lien direct entre la majorité des habitants et les budgets locaux, lequel ne doit pas se limiter à la tarification ;
- **Renforcer les marges de manœuvre fiscales locales,** en donnant plus de souplesse aux élus locaux, en contrepartie d'une plus grande responsabilité devant les acteurs du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Clarifier la répartition de l'impôt économique local.** Dans une période de crise qui voit parfois craqueler le consentement à l'impôt et pèse sur les marges de certaines entreprises, il paraît opportun de redonner de la lisibilité aux prélèvements obligatoires, en mettant en cohérence les produits des divers dispositifs fiscaux existants avec les compétences des collectivités. Les intercommunalités étant compétentes sur le développement économique, contrairement aux départements, il semblerait logique de leur attribuer l'ensemble de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FINANCES LOCALES,
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Repenser le système de financement du service public de gestion des déchets

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **117** euros (hors taxes) par habitant, c'est le coût complet du SPGD, dont 93 euros hors-taxe restent à la charge du contribuable et de l'usager.
- **65** euros à la tonne pour l'enfouissement, c'est le coût de la TGAP d'ici 2025, contre 41 euros aujourd'hui.
- **200** collectivités, dont 68 % de moins de 40 000 habitants, appliquaient la tarification incitative en 2020, essentiellement en REOMi.



Chaque année, selon l'Ademe, les collectivités collectent et traitent 35 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Les 8,3 milliards d'euros de coût annuel brut de ce service public de gestion des déchets (SPGD) sont financés à 80 % par la fiscalité locale, tandis que les recettes issues de la responsabilité élargie des producteurs n'y contribuent que pour 15 %. L'architecture de financement du SPGD est de fait, structurellement déséquilibrée, et ces tensions vont en s'aggravant avec la hausse massive de la taxe générale sur les activités polluantes acquittée par les collectivités pour des déchets non recyclables, dont seule l'action des metteurs en marché pourrait réduire le volume. La tarification incitative, dont l'instauration est permise depuis 2009, pourrait contribuer à diminuer les volumes de déchets produits par les ménages, mais elle n'a, dans les faits, jamais pris son envol : sa mise en œuvre se heurte à des difficultés opérationnelles qui ne peuvent être surmontées qu'au prix d'investissements d'un coût guère réaliste.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Pour diminuer drastiquement les tonnages de déchets et encourager l'économie circulaire, France urbaine appelle à ce que toute la chaîne de création de déchets et les contributions des différents acteurs à chacune des étapes soient réinterrogées, en intégrant tous les dispositifs dans la réflexion, qu'ils soient existants (REP), à inventer (TGAP amont), ou à améliorer (tarification incitative). Ce débat serein et approfondi doit permettre de repenser de façon systémique le financement global de la gestion des déchets, et de définir un nouveau cadre adapté aux enjeux d'aujourd'hui.

→

Des propositions concrètes

- **Rééquilibrer le système de financement du SPGD en responsabilisant davantage les metteurs sur le marché,** en instaurant une TGAP amont frappant les produits de grande consommation non recyclables échappant à la responsabilité élargie des producteurs (REP), en limitant la part de financement du SPGD assise sur la fiscalité à 50 %, en élargissant les dispositifs REP et en affectant les recettes supplémentaires de TGAP au financement du SPGD et des dispositifs de recyclage ;
- **Favoriser le déploiement de la tarification incitative,** en autorisant la cohabitation pérenne de la TEOM et de la TEOMi sur un même territoire, en diminuant significativement les coûts de mise en œuvre de la tarification incitative en zones urbaines en permettant d'instaurer une tarification incitative collective à l'échelle de quartiers ou de secteurs, en permettant aux collectivités d'instaurer, sur une base volontaire, une tarification sociale pour limiter les effets parfois anti-redistributifs pour les ménages les plus défavorisés du passage à la tarification incitative, en s'inspirant notamment de ce qui existe aujourd'hui pour l'énergie ou l'eau ;
- **Sécuriser juridiquement les délibérations locales prises en matière de financement du SPGD.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FINANCES LOCALES,
LOGEMENT, TOURISME

Lutter contre la sous-occupation des logements



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **+ de 3,1 millions** de logements sont vacants en France en 2021 et 3,7 millions de résidences secondaires ou logements occasionnels *(source : Insee)*.
- **0,8 %,** c'est l'évolution annuelle moyenne du nombre de résidences principales ces dix dernières années. Celle des résidences secondaires est de de 1,6 % et celle des logements vacants est de 2,3 %.
- **40 %** des logements vacants et 22 % des résidences secondaires de France sont situés dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants.

La crise du logement que traverse la France, notamment dans les zones les plus tendues, est une réalité partagée par les observateurs, les pouvoirs publics mais surtout les citoyens, qui constatent à leurs dépens l'augmentation généralisée des loyers, des prix de vente et des listes d'attente de demandeurs de logement social. A cette tendance de fond est venu s'ajouter, d'une part, l'impact de la crise sanitaire de Covid-19, avec le développement d'un télétravail pouvant se traduire par un nomadisme fait de pied-à-terre et de résidences secondaires et, d'autre part, le poids du succès des plateformes électroniques de location meublée, devenues des pourvoyeuses significatives d'hébergement touristique.

Les habitants de ces territoires se voient ainsi contraints de consacrer des parts toujours plus importantes de leur budget à l'habitat, ou de s'exiler de plus en plus loin du cœur des villes. Ces tensions sur la qualité et le coût du logement pèsent sur la fluidité du marché du travail. Conscients que la construction neuve est nécessaire mais s'avère insuffisante, les élus urbains proposent aussi de lutter contre la sous-occupation des logements, politique permettant d'atténuer la crise du logement sans artificialisation ni densification.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus locaux n'ont pas attendu la crise actuelle pour se mobiliser en faveur d'une meilleure occupation des logements. Identification des logements vacants par le biais des fichiers fiscaux et démarchage des propriétaires, aides locales à la rénovation des logements inhabitables, régulation des meublés de tourisme, mise en place de taxes comportementales pour inciter à l'occupation à titre de résidence principale sont autant de mesures d'ores et déjà mises en œuvre par les collectivités, que les élus de France urbaine proposent néanmoins de compléter, selon le triptyque « mesurer, réguler, inciter ».

En l'espèce, il s'agira de donner aux collectivités de meilleurs moyens de suivi et de mesure des logements sous-occupés, d'introduire plus de souplesse en autorisant des solutions de régulation différenciées, notamment des meublés de tourisme, et de renforcer la dimension incitative de leurs politiques publiques. Les élus de France urbaine inscrivent ces objectifs dans une démarche affirmée de différenciation et de décentralisation.

→

Des propositions concrètes

- **Unifier la fiscalité de la sous-occupation de logements** (taxe sur les logements vacants, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'habitation sur les logements vacants) en simplifiant le régime fiscal actuel, en créant une taxe incitative unifiée s'appliquant à tous les logements qui ne sont pas des résidences principales ;
- **Confier à toutes les collectivités les outils aujourd'hui réservés aux zones tendues,** tels que le numéro d'enregistrement des meublés de tourisme ou la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- **Renforcer les capacités de suivi des meublés de tourisme,** en permettant aux collectivités de constituer elles-mêmes la liste des pièces justificatives exigibles pour toute déclaration de location en meublé de tourisme.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Accroitre les marges locales de régulation des meublés de tourisme, en donnant davantage de marges de manœuvre au niveau local,** pour que la régulation des meublés se fasse en lien avec les réalités des marchés du logement de chaque territoire et en permettant aux communes qui le souhaitent de déléguer la délivrance du numéro d'enregistrement aux EPCI, pour une gestion plus intégrée.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Reconsidérer les relations financières entre l'État et les collectivités



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **6 à 8 % du PIB :** c'est ce qu'a représenté l'endettement des collectivités depuis vingt ans, lesquelles portent plus de la moitié de l'investissement public.
- **- 15 %** sur la mandature 2014-2020 comparée à celle de 2008-2014 : c'est le recul, exprimé en euros constant par habitant, de l'effort d'équipements des grandes villes et grands EPCI du fait de la baisse des dotations et du déploiement des contrats dits « de Cahors ».

De notre République décentralisée, découle une communauté de destin entre collectivités et État.

L'État est en droit d'attendre que les collectivités soient parties prenantes de la trajectoire globale des finances publiques, prennent toute leur part, tant dans les investissements qu'exigent la transition écologique du pays que dans le désendettement de la Nation. De leur côté, les collectivités sont en droit d'escompter que le contrat soit synonyme de réciprocité des engagements, que la demande de prévisibilité soit entendue et, d'une façon générale, que les relations financières entre l'Etat et les collectivités soient placées sous le double signe de l'efficacité et de la confiance.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus de France urbaine souhaitent prendre toute leur part dans la transition écologique du pays et contribuer au désendettement de la Nation. Ils appellent toutefois l'État à ne pas entraver leur action au service de ces objectifs communs et cohérents. La restauration d'une parfaite et absolue confiance, la clarification des modalités d'association des collectivités aux efforts de l'État ou la volonté d'intensifier et d'améliorer la coopération avec l'échelon national sont autant de facteurs essentiels de réussite.

Des propositions concrètes

- **Envisager une contractualisation financière qui réponde aux grands enjeux de la décennie à venir**, en abandonnant l'idée selon laquelle toutes les dépenses de fonctionnement doivent être mises sous contrainte tandis que toutes les dépenses d'investissement mériteraient d'être encouragées ;

- **Retrouver le principe fondateur de la globalisation des subventions de l'État,** en fléchant les fonds de concours vers la section de fonctionnement des budgets locaux afin qu'ils puissent être directement constitutifs de l'autofinancement et en accordant, sur une base contractuelle synonyme d'engagements pluriannuels, les subventions en investissement qui continueraient d'être apportées par l'Etat ;

- **Bannir toute nouvelle exonération obligatoire de fiscalité locale,** en traitant en dégrèvement ce qui relève de décisions du pouvoir national, en circonscrivant les exonérations à ce qui est le fait des politiques locales librement décidées par les exécutifs locaux, en bannissant toutes nouvelles exonérations non facultatives en matière d'impôts locaux, en sanctuarisant les prélèvements sur recettes venant compenser les récentes réductions d'assiette fiscale ;

- **Renforcer la coopération entre collectivités et services fiscaux au service d'une fiabilisation de l'impôt local,** en mettant en place une passerelle fluidifiant et sécurisant les échanges entre les collectivités et leurs directions départementales des finances publiques, à l'image du projet Passerelle.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Donner un cadre législatif ad hoc aux relations financières entre l'État et les collectivités.** L'adoption d'un projet de loi de finances spécifique aux collectivités, sur le modèle de celui existant pour le financement de la Sécurité Sociale, permettrait de renforcer la cohérence des relations financières avec l'État et entre collectivités ;

- **Faire de la comptabilité publique un outil de pilotage plus ambitieux.** De plus en plus de collectivités s'engagent dans l'évaluation climatique de leur budget. Ils sont un préalable à des réflexions plus ambitieuses sur des outils tel que la comptabilité dite multi-capitaux type CARE, qui permet d'intégrer au bilan la préservation ou la restauration des écosystèmes naturels et humains.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Réinventer les solidarités territoriales



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **+ 2,1 milliards** d'euros, c'est l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) depuis 2011, sans un euro apporté par le budget de l'Etat.
- **1/4,** c'est la proportion d'EPCI qui ont opté pour une répartition libre du prélèvement ou du reversement du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Les dotations et fonds nationaux de péréquation ont été mis en place il y a désormais plusieurs décennies.

À une époque où la péréquation visait quasi uniquement la correction des inégalités de richesse induites par une géographie fiscale insuffisamment harmonieuse et où la mise en œuvre de la solidarité territoriale de proximité au travers des budgets intercommunaux était encore largement balbutiante. Depuis lors, le législateur n'a eu de cesse de vouloir corriger les biais les plus criants, tels que ceux résultant de la substitution d'un potentiel fiscal par un produit de compensation. Mais l'accumulation et la technicité des dispositifs constitue un frein tant à leur efficacité qu'à leur acceptabilité..

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Pour résoudre les dysfonctionnements relevés, les élus de France urbaine ne proposent pas de nouvelles rustines faites de garanties de sortie, de lissages ou de neutralisations diverses. Le seul remède, eu égard au diagnostic d'obsolescence désormais partagé, consiste en un changement de paradigme profond. Il est devenu impérieux de reconnaître que la meilleure péréquation est celle qui se construit sur le terrain. Le rôle de l'Etat et du législateur ne serait donc plus tant d'imaginer les critères et la façon d'ordonnancer l'horlogerie de la solidarité entre les milliers de budgets de l'ensemble du territoire national, mais de veiller plutôt à ce que l'initiative locale concoure au respect effectif de l'objectif à valeur constitutionnelle d'égalité entre les collectivités territoriales.

Des propositions concrètes

- **Mettre en place un nouveau moteur pour dynamiser la péréquation,** en la faisant reposer dorénavant sur l'affectation d'une partie de la croissance interannuelle de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouée en échanges des dotations de compensation ;
- **Corriger les indicateurs financiers mis en œuvre au niveau national ;**
- **Favoriser les répartitions dérogatoires de dotation,** en encourageant plus fortement les élus locaux à se munir des possibilités déjà accordées par la loi sur les répartitions dérogatoires, en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement ou le fonds de péréquation intercommunal et communal et en rendant pluriannuelles et sur la durée du mandat, les délibérations dites de « répartition libre du FPIC » ;
- **Faciliter les partages conventionnels de recettes fiscales,** en permettant aux élus locaux de disposer d'instruments juridiques plus souples.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Accepter l'obsolescence de dispositifs désuets ;**
- **Changer radicalement le paradigme de la péréquation :** l'aboutissement de la péréquation territoriale consisterait à une formalisation des redistributions de ressources intégralement décidée sur le terrain, selon des critères et indicateurs localement pertinents et en lien direct avec les objectifs d'un projet de territoire partagé entre collectivités d'un même ensemble intercommunal.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Renforcer l'attractivité des métiers du service public local



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **Près** de 400 000 agents, titulaires ou non, travaillent dans les grandes villes, agglomérations et métropoles.
- **+ 1,2 %,** c'est la progression de la rémunération en euros constants des agents territoriaux entre 2010 et 2019, contre 3,8% pour celle des salariés du secteur privé *(source : INSEE)*.
- **- 28** points, c'est la chute de la part des agents territoriaux qui recommanderaient à leurs proches de travailler dans leur collectivité, entre 2020 et 2021. Cela représente seulement un tiers des agents *(source : Baromètre 2021 de la Gazette des communes)*.

Ces dernières années, l'agenda de la Fonction publique territoriale a été dominé par une succession de chantiers statutaires, qui ont concentré et concentrent encore la mobilisation des acteurs de la fonction « Ressources humaines » dans les collectivités. Pourtant, les défis que les employeurs territoriaux doivent relever dépassent aujourd'hui largement les questions de statut.

Alors que les collectivités font face à des difficultés de recrutement dont certaines emportent déjà des conséquences sur le service apporté à la population, la préoccupation des employeurs urbains est avant tout d'être en capacité de mobiliser, d'accompagner et de fidéliser, aujourd'hui comme demain, les compétences indispensables au service public. Anticiper les besoins de compétences induits par les évolutions de la société et garantir durablement l'attractivité des métiers de l'action publique locale apparaissent comme les défis majeurs qui doivent orienter les priorités d'actions. Le service public local a besoin, plus que jamais, d'un discours positif, fondé sur le sens de l'engagement et accompagné d'un consensus renouvelé sur les valeurs du service public.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Face à la baisse de l'attractivité et aux tensions pesant sur de nombreux métiers, une nouvelle réforme statutaire et une refonte du système des rémunérations ne constitueraient pas une réponse appropriée à court terme. Alors que la stagnation du traitement indiciaire a donné un rôle prépondérant à la différenciation par le régime indemnitaire, les employeurs urbains partagent la conviction que le dégel du point d'indice est une mesure incontournable à court terme. Toutefois, cette mesure implique d'engager une discussion sur son impact budgétaire et sur les mesures propres à redonner aux collectivités des moyens d'actions à la hauteur de leurs défis.

France urbaine entend porter des propositions pragmatiques, tenant à la levée de certains freins réglementaires, statutaires et budgétaires au plan national et à la capacité laissée aux employeurs à prendre des initiatives et à apporter des solutions au plan local. Ces chantiers doivent s'inscrire dans un dialogue social renouvelé, plus fidèle à la logique de la décentralisation, reposant sur une meilleure articulation entre la négociation locale et une négociation collective nationale directement pilotée par les employeurs territoriaux eux-mêmes et dans laquelle l'Etat assurerait un rôle de retranscription normative.

→

Des propositions concrètes

- **Pour faire face aux coûts élevés de logement, mettre en place des actions de soutien par les employeurs territoriaux pour les agents,** à l'image des dispositifs en vigueur dans le secteur privé (« 1 % logement ») ;
- **Elargir et moderniser les conditions d'attribution des aides à l'installation ;**
- **Dégeler la valeur du point d'indice e**n associant les employeurs territoriaux à des études d'impact financier de la mesure et en examinant les mesures propres à donner aux grandes collectivités des moyens d'actions à la hauteur des défis et responsabilités qui sont les leurs ;
- **Renforcer le recours aux dispositifs d'intégration des jeunes** (apprentissage, emplois aidés, service civique, etc.) en simplifiant l'accès et en en augmentant le financement, en particulier pour l'apprentissage ;
- **Reconnaître directement les qualifications ou compétences,** en particulier lorsque ces compétences sont reconnues au travers d'un diplôme d'Etat ;
- **Expérimenter la mise en place d'agences territoriales** chargées de mener des campagnes de recrutement communes entre employeurs publics d'un même bassin d'emploi **;**
- **Sécuriser le parcours des agents vacataires et contractuels** lorsque la situation ne permet pas de recruter d'agents titulaires, en levant les dispositions qui aboutissent à des conditions contractuelles inadaptées ;
- **Mener des campagnes de communication nationales afin de promouvoir le service public local,** en valorisant la diversité des missions et le sens de l'engagement.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Engager une réforme plus structurelle du système de rémunérations,** en croisant les logiques de grades avec celles d'emplois et de métiers, afin de revaloriser les compétences qui présentent les plus forts enjeux d'attractivité tout en confirmant les avantages du cadre statutaire en matière de mobilité des agents et d'adaptabilité du service public ;
- **Confier, dans le cadre du dialogue social national, la maîtrise de l'agenda social et le pilotage de la négociation collective aux employeurs territoriaux,** en lien avec les organisations syndicales.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Construire un véritable « pacte industriel local »



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **70 %** des emplois industriels en France sont dans les métropoles et agglomérations.
- **1,5 million** de m² d'entrepôts logistiques sont construits par an.
- **10 %** du PIB est assuré par la logistique.
- **46 %** des emplois sont dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants.
- **84 %** de la création nette d'emplois ces dix dernières années est concentrée dans les 20 principales métropoles.

L'industrie française est à un tournant : en décroissance continue depuis plus de vingt ans, elle retrouve depuis la pandémie une place prioritaire dans les stratégies de développement économique européenne, nationale et locale.

Mais ce retour en force suppose de faire face à plusieurs défis majeurs : décarbonation, atterrissage dans les territoires, attractivité. Face à ces défis, c'est à une nouvelle géographie de l'économie et à de nouveaux modes de production et de consommation auxquels doivent se préparer les territoires urbains. Ces nouvelles échelles de proximité mettent les intercommunalités en première ligne de la création d'une économie décarbonée. L'innovation sociale, les savoirs, les compétences, la formation tout au long de la vie mettent l'individu au cœur des politiques publiques de développement économique. C'est la capacité à détecter, attirer et accompagner les jeunes et les publics éloignés de l'emploi qui sera, demain, au cœur de l'action économique des intercommunalités urbaines. Le maillage de proximité du « bloc local » le met en première ligne des réponses à apporter collectivement aux questions d'emploi.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

France urbaine appelle à impulser, accompagner et accélérer les transformations écologiques et énergétiques de tous les acteurs économiques. Il faut lier systématiquement ces enjeux de transformation avec les questions sociales, fiscales et démocratiques, travailler en partenariats public-privé-population, au-delà des questions de compétences, par une méthode en « coalitions » adaptées aux problématiques et à leurs échelles et déclinées selon le principe de différenciation. L'association appelle aussi à repenser la place physique de l'économie dans une ville plus intense, circulaire, mixte et sobre, à impliquer les territoires dans les questions de compétences, talents, formation, à soutenir un entrepreneuriat ouvert, inclusif, durable et à agir systématiquement dans une logique d'alliance des territoires. Enfin, France urbaine invite à faire de l'action publique un levier et un appui pour les changements de gouvernance et de performance des entreprises et à reconnaître l'intérêt public de la logistique urbaine.

→

Des propositions concrètes

- **Construire, avec les territoires, un outil d'observation transversale et territorial de l'économie ;**
- **Décliner les stratégies industrielles européennes, nationales et régionales par une série de « pactes productifs locaux », bases d'une nouvelle relation entre les entreprises, leur territoire et les collectivités ;**
- **Adapter le dispositif « Territoires d'industrie »** pour le mettre en adéquation avec la géographie des entreprises industrielles et des investissements des collectivités urbaines ;
- **Développer des nouvelles méthodologies d'appréciation de l'impact des activités économiques sur les territoires,** en déployant les outils d'évaluation (RSE, ESG…) permettant de mieux définir les critères d'incitativité et de conditionnalité des aides publiques ;
- **Adapter les stratégies d'offre en immobilier d'entreprises** aux besoins nouveaux générés par le développement de l'industrie en France ;
- **Appuyer les territoires qui sanctuarisent et développent des offres foncières dédiées à l'implantation d'activités productives ;**
- **Pérenniser et renforcer le fonds friches** en bonifiant les projets dédiés au développement des activités productives en ville ;
- **Engager un programme de soutien aux projets immobiliers industrielles denses et innovants ;**
- **Soutenir les pépinières et incubateurs locaux dédiés à l'accueil de projets productifs ;**
- **Orienter les fonds publics vers les fonds d'amorçage locaux ;**
- **Mobiliser les EPCI disponibles pour tester, prototyper, expérimenter sur leurs territoires les technologies émergentes,** en consacrant, au sein du plan France 2030, un volet à ces expérimentations urbaines ;
- **Elargir l'intervention des agences de développement aux projets des territoires riverains,** adaptés aux échelles réelles d'approvisionnement et de recrutement des entreprises ;
- **Soutenir les initiatives de mise en valeur des entreprises et des métiers de l'industrie.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Les territoires urbains sont aussi riches de talents méconnus voire invisibles et qui participent de la construction d'une autre économie industrielle : « makers », « réparacteurs », artisans de la réparation, du recyclage ou du reconditionnement…** Ils sont aussi parties prenantes de dynamiques micro-locales qui font la diversité de la ville productive. Ils méritent eux aussi la considération et l'appui de la collectivité.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

LOGEMENT

Replacer les politiques du logement au cœur du pacte républicain



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **5 millions** de passoires thermiques estimées en France.
- **2,2 millions** de ménages en attente d'un logement social.
- **25 %,** c'est la part de revenu consacrée par les Français au logement, contre seulement 16 % en 2020 *(source INSEE)*.

Les enjeux de logement sont au cœur du pacte républicain et de la solidarité nationale.

Faute d'une offre suffisante en logements abordables, nombre de familles sont obligées de s'installer en périphérie des grands centres urbains, encourageant l'étalement urbain et la consommation de terres, à rebours de l'objectif du « zéro artificialisation nette », fixé par les pouvoirs publics. La lutte renforcée contre les copropriétés dégradées et les passoires thermiques et le soutien renouvelé aux opérations de rénovation urbaine menées par l'ANAH et l'ANRU, aux côtés des bailleurs et des collectivités locales constituent des priorités pour assurer des parcours résidentiels dynamiques, de l'hébergement d'urgence à l'accession à la propriété et garantir mixité sociale et fonctionnelle sur les territoires. Une nouvelle étape de décentralisation visant à donner davantage de latitude et de responsabilités aux agglomérations et métropoles délégataires des aides à la pierre et dotées de programmes locaux de l'habitat parait indispensable pour garantir des politiques du logement et de peuplement équilibrées et ajustées aux besoins des habitants et des territoires dans leur diversité.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

France urbaine plaide pour accorder plus de confiance aux territoires en tant qu'autorités organisatrices de l'habitat, aller vers une délégation élargie des aides à la pierre, notamment en termes de gestion d'une partie des crédits de la transition écologique et énergétique, en apportant les compensations financières correspondantes aux collectivités. Les élus urbains souhaitent que les agences de l'Etat soient au service des collectivités, avec un fonctionnement moins descendant et prescriptif, avec un guichet France Rénov' proche des territoires. Enfin, alors que les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont le bon outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales pour organiser la relance, ils appellent à ce qu'ils n'ignorent pas le logement, notamment social.

Des propositions concrètes

- **Traiter en profondeur et sur la durée les difficultés des copropriétés dégradées,** via un plan initiative copropriétés (PIC) aux moyens renforcés ;
- **Mettre en place une cellule nationale de vigilance et d'alerte des impayés de charges et de loyers,** tant dans le parc social que dans le parc privé, avec des dispositifs de garanties de loyers pour les propriétaires ;
- **Conforter la démarche Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme,** en soutenant le développement des pensions de familles et des dispositifs d'intermédiation locative et d'accompagnement social, tout en sollicitant davantage le secteur HLM et les logements à faible reste à charge ;
- **Relancer fortement la construction de logements sociaux et très sociaux en zones tendues,** en particulier au sein des communes carencées SRU, pour répondre aux demandes des ménages impactés par la crise et à la trop faible rotation dans le parc HLM ;
- **Conforter les moyens d'action de l'ANRU** en mobilisant sur la durée les crédits des partenaires sociaux d'Action Logement ;
- **Soutenir les formules d'habitat alternatif à l'EHPAD :** habitat inclusif, intergénérationnel, solidaire en lien avec l'Etat et les conseils départementaux ;
- **Généraliser progressivement dans les grandes villes et métropoles les dispositifs d'organismes de foncier solidaire (OFS)** afin de distinguer acquisition du bâti du foncier et promouvoir l'accession sociale et soutenable à la propriété pour les catégories moyennes.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Conforter les intercommunalités dotées de programmes locaux de l'habitat (PLH) et délégataires des aides à la pierre** comme les autorités organisatrices des politiques de l'habitat (AOH) sur leurs territoires, en leur confiant la régulation des meublés touristiques ;
- **Construire 500 000 logements annuels dont 125 000 logements sociaux ;**
- **Appliquer de manière contextualisée et territorialisée les objectifs du droit au logement opposable (DALO)** afin de ne pas concentrer les populations les plus pauvres et précaires aux mêmes endroits ;
- **Proposer une refonte des critères du contingent préfectoral,** en mettant fin aux critères purement déclaratifs et en accentuant les contrôles ;
- **Augmenter l'offre de logements en luttant contre la rétention foncière avec les outils fiscaux appropriés,** tout en levant les freins juridiques et financiers à la transformation des bureaux en logements sur les zones tendues ;
- **Mettre en place une cotation de la demande de logement social prenant en compte les spécificités locales et le profil des publics prioritaires des territoires concernés ;**
- **Ouvrir la possibilité de rendre sécable le bloc des aides à la pierre habitat social et habitat privé du contingent préfectoral DALO et de l'hébergement ;**
- **Ouvrir la possibilité aux EPT d'expérimenter l'élaboration de PLUI-H,** en attendant l'adoption du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) ;
- **Ouvrir la possibilité aux EPT de prendre la délégation de gestion des aides à la pierre du parc social, du parc privé et du renouvellement urbain.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

RÉFUGIÉS
ET MIGRANTS

Co-construire les politiques d'accueil, d'intégration et d'immigration



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **+ de 20** grandes villes et métropoles ont contractualisé à ce jour avec la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés.
- **300 000** euros, c'est l'enveloppe annuelle reçue par chaque collectivité ayant contractualisé avec la DIAIR pour engager des actions territorialisées d'aide aux réfugiés, de communication et de sensibilisation du grand public.
- **18 mois à 2 ans,** c'est le délai moyen de traitement des demandes d'asile aujourd'hui en France.

Les grandes villes, agglomérations et métropoles sont directement concernées par l'accueil sur leur territoire des réfugiés et migrants : nombre d'entre elles ont contractualisé avec l'Etat et la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Plusieurs contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) ont été ainsi signés dès 2018, grandes villes, agglomérations et métropoles étant identifiées comme développant déjà, pour la plupart d'entre elles, des actions innovantes d'accueil et d'accompagnement social. En 2019, 11 métropoles et grandes villes se sont engagées dans un CTAIR : les métropoles de Lyon, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Dijon, les villes de Clermont-Ferrand, Nantes, Strasbourg, Toulouse et les villes et métropoles de Brest et Rennes. Après une année 2020 bousculée par la crise sanitaire et le report des élections municipales, 8 nouveaux territoires se sont engagés dans une démarche de signature d'un CTAIR en 2021 : les villes de Lille, Marseille, Besançon, Tours, le Havre, Poitiers et les métropoles de Rouen et Montpellier.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

La co-construction entre l'Etat et les collectivités sur les sujets d'accueil, d'intégration et d'immigration apparait aujourd'hui indispensable, alors que les grandes villes et métropoles sont souvent en première ligne. Les réponses dans l'urgence et l'improvisation ne sont plus acceptables sur le terrain. Les élus de France urbaine en appellent à l'anticipation, au dialogue, aux échanges réguliers et à la confiance réciproque.

→

Des propositions concrètes

- **Développer les structures de pré-accueil et d'orientation des publics réfugiés** pour mieux orienter et accélérer les procédures de traitement des demandes d'asile ;
- **Renforcer les moyens dédiés à l'exécution des mesures prises par l'Etat en matière d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) et le suivi administratif des réfugiés et demandeurs d'asile ;**
- **Clarifier les compétences respectives de l'Etat et des collectivités sur la question de l'hébergement d'urgence :** la régulation approximative des flux migratoires fait peser de lourdes charges aux budgets des collectivités, rarement remboursées par l'Etat ;
- **Assurer une meilleure répartition territoriale des réfugiés et demandeurs d'asile,** face aux manque de vision prospective et construite de l'Etat ;
- **Favoriser l'accès à l'emploi des réfugiés et demandeurs d'asile avec une offre de formations linguistiques de qualité et structurée à l'échelle des territoires,** en réduisant davantage le délai avant que le demandeur d'asile puisse travailler.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Associer les grandes villes, agglomérations et métropoles à la définition et à l'élaboration des futures politiques d'accueil, d'immigration et d'intégration ;**
- **Organiser une conférence ad hoc dès l'installation du nouvel exécutif,** avec l'ensemble des parties prenantes, dont les collectivités locales, pour préparer l'avenir, rechercher des partenariats appropriés et faire face efficacement et de manière solidaire aux futures crises.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

MOBILITÉS

Améliorer la qualité et l'offre de mobilité



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **137** réseaux de transports publics sont comptabilisés, dont 64 réseaux desservant plus de 100 000 habitants.
- **33 millions** d'habitants bénéficient chaque jour des réseaux de transports publics.
- **6,2 milliards** de voyages réalisés chaque année en France.
- **48,8 milliards** d'euros de dépenses publiques par an sont consacrés aux mobilités en France.

La qualité et l'offre de mobilité sont au cœur des priorités des territoires urbains. Souvent à l'origine de la mutualisation territoriale et de l'intercommunalité, elles vont aujourd'hui au-delà de chaque territoire, faisant vivre au quotidien « l'alliance des territoires ». Si elles sont indispensables à la qualité de la vie, elles sont l'un des vecteurs de lutte les plus efficaces contre les exclusions sociales et géographiques mais également contre l'isolement dû à l'âge ou au handicap. La mobilité contribue aussi fortement à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé des habitants, ainsi qu'à une gestion mieux maitrisée de l'utilisation de l'espace.

Associant les acteurs institutionnels (régions, collectivités locales, Etat), mêlant gestion publique, exploitation privée ou start-up, l'offre de nouvelles capacités de mobilités intègre aujourd'hui le vélo, le piéton, l'autopartage, le covoiturage aux côtés de l'offre publique traditionnelle et de nouveaux modes, tels que les téléphériques urbains ou les véhicules à hydrogène.

Si la mobilité des voyageurs n'a cessé de progresser et reste fortement perfectible (gestion des tarifications, zones peu denses, horaires décalés ...) malgré la diversité des acteurs et des modes, la situation est différente pour les marchandises, où la gestion du fret non routier est aujourd'hui un nouvel enjeu majeur pour les territoires urbains.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Confrontés à la nécessaire augmentation de l'offre de mobilités du quotidien, à la réduction des facteurs d'isolement social, générationnel ou géographique, aux enjeux climatiques, les élus de France urbaine attendent de l'Etat qu'il prenne pleinement sa place dans le financement de la transition écologique et consente enfin à respecter les compétences assumées par les élus urbains, en évitant toute surenchère législative, règlementaire ou normative. La pleine responsabilité des territoires doit leur permettre d'être soutenus pour un financement adapté aux impératifs de transition écologique.

Des propositions concrètes

- **Doubler les aides à la conversion des flottes de véhicules dans les territoires concernés ou impactés par une ZFE,** avec une gestion locale de ces aides ;
- **Soutenir l'implantation des modes de transports alternatifs, comme les stations vélo, de manière intensive au sein des ZFE ;**
- **Soutenir plus fortement, de la part de l'Etat, les ZFE, avec une coordination interministérielle et demander une participation financière des régions pour diminuer plus fortement le reste à charge pour le changement de véhicules pour les plus modestes ;**
- **Valoriser la recherche et les innovations publiques en termes de transports ;**
- **Instaurer une TVA à taux réduit (5,5%) pour les mobilités publiques du quotidien ;**
- **Pérenniser le versement mobilité ;**
- **Assurer des garanties financières et des compensations de financement de toutes les Autorités organisatrices de la mobilité en cas de crise ;**
- **Alléger les délais de procédures de création ou de modification des projets de transport ;**
- **Soutenir plus fortement les dessertes ferroviaires en milieu urbain :** RER métropolitains, étoiles ferroviaires ;
- **Valoriser, dans le respect des volontés locales, les friches ferroviaires ou fluviales ;**
- **Soutenir le fret ferroviaire, aéroportuaire et fluvial ;**
- **Accompagner financièrement le développement des mobilités douces, y compris pour les marchandises, notamment dans le cadre du dernier kilomètre ;**
- **Assurer une capacité de financement de la transition écologique aux collectivités locales ;**
- **Veiller à ne pas faire répercuter le coût de la route sur le pouvoir d'achat des usagers ;**
- **Assurer la capacité de nouvelles ressources locales, dédiées aux mobilités et à l'environnement,** provenant de l'augmentation des valeurs foncières dues aux améliorations de dessertes en transport collectif ;
- **Définir une organisation territoriale pour le transport de marchandises ;**
- **Donner la possibilité d'une tarification unique de tous les coûts liés à la mobilité du quotidien** (stationnement, ferroviaire urbain, covoiturage, transports publics…) ;
- **Favoriser l'émergence d'écosystèmes locaux de production d'énergies vertes (électricité, hydrogène),** dans le cadre du programme national de réindustrialisation porté par l'Etat.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Lancer une réflexion sur le ferroutage du fret longue distance ou international ;**
- **Harmoniser les règles pour les mobilités quotidiennes transfrontalières ;**
- **Assurer un cadre partenarial entre l'Etat et les territoires,** respectueux des compétences de chaque acteur ;
- **Définir une comptabilisation des charges externes** (pollution, accidentologie, coûts de la congestion…) ;
- **Créer un Conseil national des mobilités,** associant les différents acteurs et financeurs, donnant un avis préalable pour toute obligation juridique, réglementaire ou normative et validant les propositions de financement national en matière de mobilités.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

NUMÉRIQUE

Soutenir une société numérique responsable



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **13 millions** de Français éloignés du numérique, en difficulté avec les outils et les usages.
- **3 collectivités sur 4** affirment avoir pleinement tiré parti de la crise sanitaire pour modifier durablement et pérenniser les usages du numérique *(source : Baromètre 2021 de la maturité numérique des grandes villes et métropoles)*.
- **Environ 250** centres de données identifiés sur le territoire français.

Le numérique s'inscrit désormais comme une dimension politique et régalienne, eu égard aux enjeux liés à la dématérialisation, à la médiation numérique, à la gestion des données, à l'aménagement numérique du territoire, et à bien d'autres sujets.

La contribution politique repose sur l'ambition d'inscrire le numérique dans les grandes transitions sociales, environnementales et économiques. Cette ambition est le reflet des politiques menées par les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles, qui souhaitent un développement raisonné du numérique, en conformité avec une maîtrise de la dématérialisation et au respect des conditions d'égalité et d'accès aux droits. Ce rôle de « tiers de confiance » s'inscrit dans une collaboration avec l'Etat et les acteurs du numérique, sur des enjeux d'éthique, de souveraineté et de sécurité. C'est à une gouvernance formalisée et à des ressources budgétaires et financières adaptées que les parties prenantes du numérique doivent désormais s'astreindre.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

A la faveur du Plan de relance et de la crise sanitaire et des nombreux enjeux liés au numérique, les collectivités territoriales ont progressivement démontré la place qui leur revenait pour orienter les politiques numériques. La publication du "Manifeste pour des territoires numériques responsables" exprime bien les ambitions et préfigure les actions qui seront notamment celles des intercommunalités et grandes villes pour un numérique plus éthique, durable et citoyen. Les grandes villes et métropoles affirment la nécessité de pouvoir disposer d'une gouvernance territorialisée du numérique, associée à une logique de financement qui ouvre le champ des coopérations et de la réciprocité territoriales. Le numérique, et particulièrement « la ville numérique », doit plus que jamais se révéler comme un champ propice à la mutualisation entre acteurs publics et privés, résolument engagés pour une société numérique responsable.

→

Des propositions concrètes

- **Donner un nouvel élan politique à la médiation numérique et assurer un engagement renouvelé de l'Etat,** par un financement pluriannuel et l'assurance d'un maillage territorial adaptés aux besoins et particularités locales ;
- **Instaurer une tarification sociale des abonnements mobiles, développer des lieux publics de connexion pour un internet gratuit et mettre à disposition de « coffres-forts numériques »** pour les plus précaires ;
- **Faire des grandes villes et métropoles des terrains d'appropriation numérique,** en développant une culture de la participation citoyenne sur les champs du numérique et redonnant du pouvoir d'action aux citoyens, ainsi que des espaces de débats et de controverses numériques pour les choix de nouvelles technologies ;
- **Renforcer la « socialisation des grandes plateformes »,** prenant en compte le respect des droits sociaux et s'inscrivant davantage dans une logique d'anticipation et de « régulation en amont » ;
- **Structurer urgemment les filières de recyclage et de réemplois des équipements numériques** à un échelon territorial « critique », en mesure de coordonner les acteurs publics et privés et d'irriguer tout un bassin de vie ;
- **Définir des socles de compétences pour adapter la formation professionnelle aux orientations et aux besoins du numérique responsables et durables ;**
- **Promouvoir les valeurs de transparence et d'éthique dans la donnée ;**
- **Stimuler au niveau local l'économie numérique,** en faisant des grandes villes et métropoles de véritables hubs d'investissement pour le numérique et la création de start-up.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Remettre à plat la gouvernance du numérique pour renforcer la capacité d'action des collectivités locales, et faire des grandes villes et métropoles des places fortes du numérique éthique, durable et citoyen ;**
- **Développer les « appels à mutualisation» pour faire du numérique un vecteur de coopérations territoriales ;**
- **Assurer un devoir de transparence entre les opérateurs et les collectivités sur la généralisation de la fibre optique en 2025 et la fin du réseau cuivre en 2030 ;**
- **Consolider les relations avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour la cybersécurité ;**
- **Développer le maillage et le déploiement d'espaces de coworking et de tiers-lieux dans les territoires urbains et péri-urbains ;**
- **Renforcer le dialogue des grandes villes et métropoles avec les instances européennes,** au gré des programmes européens et des grandes orientations.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

POLITIQUE
DE LA VILLE

Impulser une politique d'inclusion urbaine et républicaine



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **50 %** des 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés dans les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles de France.
- **Près de 75%** de la population résidant en QPV sont peu ou pas diplômés.
- **3** ans après sa formation, plus d'un jeune sur trois résidant en QPV ne travaille pas.
- **14 %** des jeunes en contact avec une mission locale résident en QPV.

Le Pacte de Dijon, signé en juillet 2018, a donné un nouveau cap et une vision ambitieuse aux politiques de cohésion sociale et territoriale, dans une démarche d'engagements réciproques entre l'État et les agglomérations et métropoles, sur des thématiques structurantes pour les territoires.

Erigé en feuille de route gouvernementale, le pacte de Dijon a permis une relance puissante des programmes de l'Agence nationale de la rénovation urbaine, en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Prolongé par le Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine adopté en 2021, il a préfiguré le lancement des cités éducatives et de l'emploi, des bataillons de la prévention et des relations plus fluides entre les territoires et les agences régionales de santé.

Les deux années de pandémie de Covid-19 ont fortement impacté les quartiers populaires et ont eu des conséquences économiques et sociales sévères pour les habitants, en termes d'accès à la formation et l'emploi ou au logement. Les crédits de France Relance et du comité interministériel des villes ont permis aux collectivités, bailleurs et associations d'être davantage soutenus et accompagnés, avec en particulier l'abondement à hauteur de 2 milliards d'euros des crédits de l'ANRU. La signature des contrats de relance et de transition écologique, qui manquent encore toutefois d'une ambition sociale, a imprimé une dynamique pour aller vers des projets de territoire plus intégrés. Une impulsion forte au niveau national, concertée avec les territoires urbains, doit être donnée pour accompagner les populations, soutenir l'activité économique et l'emploi et aider les réseaux associatifs de proximité.

La nouvelle politique de la ville doit enfin être l'occasion de valoriser et porter un autre regard sur les parcours individuels et collectifs des habitants des quartiers populaires, en mettant en avant les capacités et ressources des personnes, au service d'une participation citoyenne renouvelée.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Il s'agit de partir des besoins et des capacités d'agir des habitants pour construire des solutions pérennes et réellement adaptées aux populations des quartiers populaires. Partant, il s'agit de faire confiance aux élus locaux et à leurs priorités d'action publique locale, avec les moyens financiers afférents et de mobiliser l'ensemble des forces vives qui agissent (monde associatif, acteurs économiques, bailleurs).

La contractualisation et les politiques de droit commun doivent être des moyens d'action privilégiés. Avec la recrudescence des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt et labellisations, les élus souhaitent disposer de moyens pérennes et territorialisés sans mise en concurrence des collectivités entre elles.

→

Des propositions concrètes

- **Adopter une approche interministérielle et transversale des problématiques dans les quartiers populaires,** avec le rattachement de la politique de la ville au Premier ministre et l'articulation souple et intelligente des contrats de ville aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) auxquels on doit accoler un « S » correspondant à une ambition sociale et solidaire ;
- **Confier la gestion déléguée de tout ou partie des crédits de la politique de la ville aux collectivités volontaires, notamment en matière de réussite éducative et de prévention spécialisée,** à l'instar de la délégation des aides à la pierre qui a fait ses preuves depuis sa mise en place au début des années 2000 ;
- **Elaborer avec les élus une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville** qui puisse intégrer les vulnérabilités émergentes, avec des adaptations locales qui pourraient être envisagées sur la base des analyses des besoins sociaux (ABS) réalisées localement ;
- **Assurer une répartition équitable des crédits spécifiques selon l'intensité des problèmes observés sur les territoires et soutenir les expérimentations, différenciations et innovations locales ;**
- **Garantir une répartition claire des rôles entre l'Etat les collectivités :** l'Etat doit être en soutien au titre de l'intérêt national sur une centaine de sites réputés les plus en difficulté et faire confiance aux solidarités du bloc local pour le reste ;
- **Bâtir un plan de relance sociale et de solidarité urbaine d'envergure** à même de soutenir la construction de logements sociaux, très sociaux et intermédiaires, de promouvoir une politique de formation professionnelle et d'apprentissage ambitieuse pour la jeunesse et d'encourager l'emploi et les initiatives des quartiers populaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Garantir une mobilisation effective et sur la durée des Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) et des inspections académiques pour mieux territorialiser leurs interventions,** au plus près des besoins des familles, des enfants et adolescents, au service d'une éducation augmentée.
- **Assurer un engagement redoublé des Agences régionales de santé (ARS) et de leurs délégations départementales** pour engager des politiques de prévention ambitieuses auprès des populations des QPV, via le réseau des ateliers santé-ville (ASV) et des centres médico psycho-pédagogiques (CMPP).
- **Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation,** notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés.
- **Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire,** avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.
- **Consolider le statut et renforcer les compétences du Défenseur des droits,** au service d'une lutte renouvelée contre les discriminations.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Promouvoir une approche globale de la santé



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **24 %** des jeunes français ont déclaré souffrir de solitude pendant l'épidémie, dont 75 % n'ont bénéficié d'aucune aide médicale ou psychologique.
- **+ 5 %,** c'est la hausse des personnes touchées par une maladie chronique entre 2011 et 2017.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [et] pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité* ».

C'est l'ambition qui anime chaque élu local, qui n'est pas soluble dans telle ou telle compétence juridique. Elle est un devoir vis-à-vis de nos habitants et traverse l'ensemble des politiques locales. Durant la crise sanitaire de Covid-19, la mobilisation des élus a été totale pour assurer l'approvisionnement en masques ou garantir l'armement et le financement des vaccinodromes. Sans remettre en cause la compétence régalienne de l'Etat en matière de santé publique, les territoires urbains appellent à un dialogue rénové avec l'Etat et ses Agences régionales de santé pour un écosystème local vertueux, tant en matière de prévention que de soin, articulant médecine de ville, Centres hospitaliers universitaires, secteur public et secteur privé ainsi que le secteur médico-social.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Parce qu'ils assument un rôle essentiel de coordination et d'ensemblier au service de l'ensemble des acteurs du soin et de la prévention, qu'ils sont en responsabilité directe pour agir sur les déterminants environnementaux et qu'ils interviennent au quotidien pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins, les territoires urbains promeuvent une approche globale de la santé : les territoires urbains agissent sur les déterminants de santé et s'engagent pour construire des villes favorables à la santé et à la prévention. Ils portent également une approche globale du territoire : les territoires urbains appellent à renforcer l'Alliance des territoires urbains, périurbains et ruraux au service de l'accès de toutes et tous aux soins. Enfin, ils soutiennent une approche fédérative et coopérative fondée sur le partage d'objectifs et la contractualisation d'engagements entre les collectivités et les acteurs en santé.

Des propositions concrètes

Construire avec les territoires urbains une nouvelle santé publique, environnementale, sociale et davantage préventive :

- **Refonder notre système de santé en investissant massivement dans l'hôpital public et renforcer notre offre de soins en psychiatrie ;**
- **Accélérer la transition écologique et anticiper les problématiques de santé liées au réchauffement climatique,** en donnant aux territoires les leviers nécessaires, notamment en matière de lutte contre les passoires thermiques, d'alternatives à l'autosolisme et d'accès aux soins des plus précaires dans l'organisation des mobilités urbaines ;
- **Renforcer la mobilisation collective en matière de prévention,** en soutenant les dispositifs mis en place par les collectivités et en augmentant les moyens dédiés à la médecine scolaire ;
- **Augmenter d'ici 2030 les crédits de prévention de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM),** face à la progression des maladies chroniques et affections de longue durée.

Faire de la santé mentale une priorité collective :

- **Décloisonner les pratiques en intégrant systématiquement la santé mentale dans l'offre de soin de premier recours et l'offre médico-sociale ;**
- **Augmenter les moyens dédiés à la santé mentale, notamment des enfants et des jeunes,** en multipliant et sécurisant les lieux d'écoute et d'accueil et en renforçant les moyens du secteur pédopsychiatrique ;
- **Faciliter le parcours de soins à tout âge de la vie par la coordination de dispositifs de proximité** basés sur la transdisciplinarité entre praticiens et la transversalité entre acteurs du territoire pour construire de nouvelles solutions intégrées et renforcer les moyens dédiés à la recherche et à l'innovation en psychiatrie et santé mentale.

Placer les territoires au centre de l'organisation territoriale en santé :

- **Associer les territoires urbains à la définition de la carte de démocratie sanitaire** des ARS et systématiser des conseils territoriaux de santé à l'échelle des grandes intercommunalités ;
- **Renforcer les liens entre élus locaux et professionnels de santé,** en articulant davantage projet de territoire, projet régional de santé et projet professionnel des soignants ;
- **Accentuer l'effort collectif en matière « d'aller-vers » les publics fragiles et précaires** (jeunes isolés, sans-abris, personnes souffrant d'addictions, familles en errance) et augmenter les moyens des Services communaux d'Hygiène et de Santé ;
- **Revaloriser et soutenir la filière des métiers du soin et du CARE et renforcer la formation avec les régions et l'Etat.**

Renforcer le partage de données pour contractualiser sur des objectifs partagés :

- **Associer les élus locaux à la stratégie nationale de réduction des inégalités territoriales ;**
- **Consolider les données de santé à l'échelle communale et infra-communale** pour des réponses partagées et opérationnelles avec les ARS ;
- **Outiller le partage des connaissances entre scientifiques et élus.**

Encourager les coopérations territoriales pour renforcer l'accès de toutes et tous à la santé :

- **Encourager les coopérations entre zones urbaines et territoires moins denses pour organiser à l'échelle des bassins de vie, la cohérence des parcours de soins et lutter contre les déserts médicaux,** qui se trouvent également au cœur des villes et des quartiers ;
- **Renforcer le dynamisme des territoires en faisant de la santé un levier d'innovation, de recherche et de réindustrialisation,** pour garantir la souveraineté française dans le secteur du médicament ;
- **Placer les enjeux de santé au cœur des contractualisations Etat/territoires,** avec des moyens financiers rénovés de la part de l'Etat et des ARS ;
- **Renforcer les moyens humains des délégations départementales des ARS** pour un dialogue opérationnel et partenarial avec les territoires.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

SÉCURITÉ

Porter de véritables politiques locales de sécurité et de prévention



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **3e** force de sécurité intérieure, c'est le rang des polices municipales, derrière la police et la gendarmerie.
- **24 221** policiers municipaux et 8 126 ASVP comptabilisés en 2020.
- **20 %** des policiers municipaux et ASVP interviennent dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Garants de la tranquillité publique, les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles se mobilisent depuis plusieurs années pour assurer leurs missions sur les territoires : déploiement de la police de sécurité du quotidien, développement des actions de prévention, participation à la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation, réflexions sur le continuum de sécurité. Ces missions se sont rapidement élargies et continuent d'évoluer, dans un contexte également en pleine mutation.

La sécurité publique s'est imposée ces vingt dernières années comme un enjeu majeur. Elle recouvre aujourd'hui un ensemble de politiques diverses, conduites par de nombreux acteurs devant renforcer leur coopération. Les politiques de sécurité doivent également s'adapter et répondre à des risques devenus protéiformes tandis que son contexte d'intervention devient quant à lui de plus en plus complexe.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus de France urbaine prônent une approche globale et transversale de la sécurité : les politiques de sécurité et de tranquillité publique doivent s'articuler avec les politiques sociales, de santé, d'entretien et de valorisation des espaces publics. Cette vision globale doit permettre de restaurer un lien de confiance et de respect entre les citoyens et les représentants de l'autorité et des institutions républicaines. Ils portent aussi une approche partenariale renforcée entre les différents services et acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance, autour du triptyque prévention, action de police et réponse pénale, afin d'améliorer le continuum de sécurité territoriale. Enfin, ils défendent une approche misant sur la proximité et l'implication des habitants, en développant au quotidien un travail de prévention, de médiation voire de conciliation auprès de la population.

→

Des propositions concrètes

- **Clarifier les compétences et certaines procédures, afin de confirmer et recentrer le rôle de la police municipale dans une action de proximité et de contact avec la population,** en généralisant la verbalisation électronique pour le non-respect des arrêtés du Préfet et des arrêtés du Maire, en simplifiant et en raccourcissant la procédure des véhicules placés en fourrière et en modernisant les outils ; généraliser la forfaitisation pour toutes les contraventions et délits « du quotidien » (occupation de hall d'immeuble, vente à la sauvette, conduite sans permis, vol simple à faible préjudice…) ;
- **Engager une réflexion sur le statut et le métier de policier municipal, afin de lutter contre le manque d'attractivité actuelle et reconnaître l'élargissement et l'évolution de ses missions,** en révisant les modalités des concours et de la formation initiale, en revoyant les conditions d'évolution de carrière et de départ à la retraite et en travaillant sur la rémunération ;
- **Avoir une compréhension plus fine des phénomènes de radicalisation, les définir par le biais de données objectives et d'indicateurs à travailler dans les différentes instances de coordination ;**
- **Travailler sur la restauration du lien social et favoriser la place des jeunes comme acteurs,** en renouvelant l'engagement bénévole associatif, en réfléchissant à la création d'un statut « bénévole », en engageant une réflexion au niveau national pour permettre une plus forte prévention et répression des actes radicaux et violents en ligne ;
- **Officialiser les relations entre justice et collectivités et garantir un dialogue fréquent,** en améliorant le cadre législatif de la relation entre le parquet et les collectivités locales ;
- **Améliorer la justice de proximité,** plus proche des justiciables, avec des temps corrects de réponse judiciaire, en garantissant des moyens supplémentaires à l'institution judiciaire ;
- **Redéfinir les procédures relatives au secret partagé et à l'instruction pour favoriser la place du maire comme pilier de la chaîne pénale ;**
- **Augmenter et adapter les moyens humains et financiers pour les acteurs de la prévention, notamment dans le secteur médico-social ou le secteur de la santé mentale,** en simplifiant les démarches administratives, en limitant le nombre de financeurs et d'instances décisionnaires, en revoyant la géographie des quartiers prioritaires de la Ville, en complétant la formation initiale des travailleurs sociaux par la reconnaissance des compétences nécessaires à la prévention ;
- **Revoir le montant et les modalités d'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en offrant la possibilité de le rendre pluriannuel ;**
- **Favoriser l'interconnaissance et l'interservices en matière de prévention ;**
- **Utiliser pleinement le maillage qu'offrent les instances de concertation et de pilotage (CLSPD/CISPD) pour favoriser les échanges d'information,** en les ouvrant à l'ensemble des acteurs compétents en matière de prévention (associations, conseils de quartiers, bailleurs sociaux, copropriétés…).

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Reconnaître les spécificités et l'identité de la police municipale à travers la création d'un statut dérogatoire de la sécurité ;**
- **Doter les collectivités locales d'une véritable interface « justice »,** par la mise en place d'interlocuteurs spécialisés sur les questions de réinsertion et de prévention de la délinquance, avec des moyens supplémentaires dédiés ;
- **Développer les peines en réparation de type TIG/TNR et les élargir à de nouveaux acteurs (SDIS, bailleurs sociaux…) ;**
- **Reconnaître juridiquement le métier de médiateur social.**
- **Mettre en œuvre des actions fortes à la fois au niveau national et local pour permettre une plus forte prévention et répression des actes radicaux et violents en ligne et une déconstruction de certains discours haineux notamment auprès des jeunes.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

SOLIDARITÉS

Bâtir une société prévenante



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **1 personne sur 5** est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale en 2019.
- **2,2 millions** de personnes sont en attente d'un logement social en 2020.
- **5 millions** de personnes âgés de plus de 85 ans en 2060.

La crise sanitaire de Covid-19 met en lumière des dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs années. Dans un système complexe marqué par une transition numérique, démographique et écologique, les réponses ne peuvent exclusivement s'appuyer sur des mécaniques de planification verticale.

France urbaine affirme la place des territoires urbains dans le champ des solidarités, parce que l'ensemble des politiques publiques conduites par les grandes villes, agglomérations et métropoles intègre une finalité sociale et inclusive. Pourtant, leur capacité à bâtir une société prévenante est entravée : l'accès au droit s'est complexifié, l'accompagnement global et le développement d'une société plus inclusive sont freinés par des difficultés persistantes d'accès au logement et à la santé, la complexité des dispositifs et l'accroissement des demandes réduisent le temps consacré à l'accompagnement et à la prévention. Aussi, la volonté de couvrir au niveau national toutes les singularités individuelles et territoriales génère des politiques catégorielles illisibles aux critères multiples, le principe d'expérimentations pluriannuelles co-construites laisse régulièrement place à de multiples appels à projet « one shot » aux cahiers des charges imposés de manière verticale et les instances de coordination locales et nationales s'enchevêtrent.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Il est indispensable que les territoires urbains se fassent entendre sur les enjeux liés à la solidarité, au même titre que les grandes politiques publiques structurantes. France urbaine plaide pour :

- Une co-construction fondée sur les expériences positives et avancées de ces dernières années
- Une approche globale et préventive visant à prévenir le décrochage plutôt qu'à déployer des politiques trop souvent curatives
- Une approche territoriale et fédérative, en appliquant un principe de subsidiarité correspondant aux réalités locales, sur le modèle des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté
- Une approche transparente et lisible, via des contractualisations globales et pluriannuelles, sur le modèle des CRTE, et la délégation de crédits, y compris européens
- Une approche ambitieuse, innovante, de proximité qui revisite au niveau local
- La notion de développement économique et d'investissement, en plaidant pour l'investissement social et une mesure de la création de richesse tenant compte de l'ensemble des apports non monétaires à une dynamique territoriale
- La notion de travail et de revenu, en valorisant les dispositifs d'insertion par toute forme d'activité, y compris bénévole, et en mobilisant le cas échéant les monnaies locales
- La notion d'entreprise en renforçant la place des entreprises à but d'emploi.

→

Des propositions concrètes

➔ **Redéfinir les liens entre acteurs et les méthodes d'intervention en vue de faciliter notre rôle d'ensemblier à l'échelle d'un bassin de vie,** en garantissant un portage interministériel de l'ensemble des sujets portant sur le champ social, en construisant en début de mandat des programmations pluriannuelles et engageantes avec les acteurs concernés, en retranscrivant ces programmations au niveau local dans le cadre de contractualisations pluriannuelles, souples, adaptées aux besoins du territoire, aux financements fongibles entre eux, en maintenant et/ou accroissant les marges de manœuvre des opérateurs territoriaux et en ouvrant sur tous les champs des facultés de délégation des pilotages et financements et d'élargissement des périmètres d'intervention dès lors que les circonstances locales le justifient et qu'un accord local se dessine.

➔ **Soutenir les territoires innovants et les plus avancés dans la mise en place de solutions nouvelles en élargissant les possibilités d'expérimentation** en renforçant le financement d'une ingénierie d'évaluation et de capitalisation des expérimentations ainsi que les dispositifs d'observation partagée à l'échelle des bassins de vie, en prenant en compte la notion de privation matérielle et la notion de coûts évités pour évaluer la situation des personnes accompagnées et en ouvrant le champ des expérimentations pour tester de nouveaux modèles ambitieux : politique globale de la jeunesse, précarité alimentaire, revenu minimum garanti, territoire zéro pauvreté, territoire zéro non recours…

➔ **Soutenir notre intervention en tant qu'acteurs de l'accès au droit en proximité** en ouvrant une gouvernance intercommunale du schéma d'amélioration d'accessibilité du service au public et en y incluant la dimension des usages numériques du service public, en analysant la qualité d'accès au service public en partenariat avec l'ensemble des opérateurs du territoire sur la base d'indicateurs construits localement, en soutenant toutes les démarches visant à renforcer l'aller vers et l'action en proximité, en garantissant la pérennité financière des dispositifs d'accès au droit (médiation numérique, espace France services) et en renforçant l'attractivité des métiers du « care ».

➔ **Faciliter les trajectoires et la fluidité des parcours des personnes accompagnées,** en renforçant l'accès au logement et en simplifiant la gouvernance et le pilotage de l'hébergement d'urgence, en renforçant l'accès aux soins et à la prévention sur tous les territoires, y compris en santé mentale, en appliquant la réglementation pour retrouver une véritable fluidité et un sens dans l'accueil et l'accompagnement des personnes migrantes, en garantissant une prise en compte globale des besoins dans les politiques du grand âge et clarifier le fonctionnement des dispositifs d'appui à la coordination en évitant un traitement « en silos » : accompagnement sanitaire - accompagnement social.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

SPORT

Faire du sport un projet de société



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **9 milliards** d'euros de dépenses sportives des collectivités territoriales, portées à 90 % par le bloc local.
- **17** métropoles ont la compétence sport, tout comme ¾ des communautés urbaines.
- **95 €,** c'est le budget moyen par habitant consacré au sport par les grandes villes françaises.
- **18 000** associations sont soutenues chaque année par l'Agence nationale du sport.

Le sport est appelé à jouer un rôle majeur dans notre société. Les politiques sportives couvrent de larges dimensions et contribuent à répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques et avant tout de vivre-ensemble.

Les grandes compétitions internationales que la France s'apprête à accueillir sont l'occasion de dresser des perspectives d'ensemble pour les politiques sportives, tandis que les enseignements de la crise sanitaire nous invitent à placer le curseur sur de nouvelles priorités. Dès lors, il s'agit de réunir les conditions organisationnelles, humaines et financières pour donner aux politiques sportives les moyens de leurs ambitions et amplifier les leviers qui sont les leurs pour faire du sport un véritable projet de société. Dans cette logique, les collectivités territoriales, engagées dans la vitalité sportive du quotidien et de haut-niveau dans les territoires, souhaitent que le sport puisse être pleinement soutenu par le prochain exécutif, avec l'objectif en filigrane de faire de la France une nation sportive.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

La concertation visant à remettre à plat un modèle de fabrique des politiques sportives de plus de soixante-dix ans s'est parachevée par la constitution de l'Agence nationale du sport (ANS), le 29 avril 2019. Elle illustre l'ambition de définir des politiques sportives en concertation et en collégialité associant l'Etat, le monde sportif, le monde économique et les représentants des collectivités territoriales. Cette gouvernance du sport nous engage et implique une réelle territorialisation des politiques sportives, en lien avec l'installation des Conférences régionales du sport (CRS) et des conférences des financeurs. Cette architecture institutionnelle doit s'accompagner d'un véritable projet de société pour le sport, en lui donnant les moyens de ses ambitions. Elle doit faire coïncider le développement du sport du quotidien avec le soutien à la haute-performance, en offrant toute la latitude nécessaire aux collectivités et acteurs locaux dans la définition et l'orientation de politiques sportives, adaptées aux spécificités des territoires.

→

Des propositions concrètes

- **Engager un véritable « Plan Marshall » pour le sport en France, mêlant financements publics et privés, au service de la rénovation du parc sportif existant et de la construction de nouveaux équipements structurants ;**
- **Réunir les conditions d'une assise populaire du sport,** reposant sur le maillage d'équipements sportifs sur le territoire français ainsi que sur l'accompagnement et le développement de l'offre sportive ;
- **Viser à une rationalisation des logiques d'appels à projets et de dépôt des dossiers afférents,** pour tendre vers un guichet unique, prérequis pour apporter plus de simplicité et de lisibilité administratives ;
- **Explorer, au nom de la nouvelle gouvernance du sport, de nouveaux modèles juridiques, économiques et partenariaux entre le secteur public et le secteur privé** concernant les équipements sportifs et l'offre sportive ;
- **Convenir d'une conception partagée de l'aménagement sportif du territoire,** en appliquant la logique de la « *ville du quart d'heure* » et du « *territoire de la demi-heure* » aux équipements sportifs de proximité ;
- **Intégrer l'ensemble des sites et équipements sportifs - publics et privés - dans un référentiel unique, accessible et actualisé,** afin d'obtenir des données statistiques consolidées, en appui notamment des Conférences régionales du sport (CRS) et des diagnostics territoriaux engagés ;
- **Développer parallèlement les pratiques sportives dites « libres et autonomes » et celles « encadrées »**.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Doter l'Agence nationale du sport de financements pluriannuels, visant à une sanctuarisation de ses crédits et à un engagement sur la durée de l'Etat ;**
- **Renforcer la solidarité financière du sport professionnel à l'endroit du sport amateur** afin que « *le sport finance le sport* » ;
- **Porter une stratégie commune qui identifie et cible les potentialités du sport comme vecteur de retombées économiques et d'attractivité touristique,** en lien avec les événements sportifs nationaux et internationaux ;
- **Souscrire à un « soft power » français en matière de sport ;**
- **Saisir les potentialités du « *sport en ville* »,** en déployant des stratégies d'urbanisme dédiées au développement et à la démocratisation de la pratique physique et sportive dans les territoires urbains, avec des financements dédiés ;
- **Faire vivre l'inter-ministérialité (Education, santé, transition écologique, culture…) afin que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 soient l'occasion de placer le sport au bon niveau de gouvernance et d'ambition.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Renforcer la transition vers un système agricole et alimentaire durable



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **98 %** de l'alimentation est composée, dans les aires urbaines, de produits importés. 97 % des produits locaux sont exportés. L'autonomie alimentaire est inférieure à 2 %.
- **66,5 %** des personnes pauvres en France vivent dans les grands pôles urbains.
- **5 à 7 millions** de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2020. 51% des bénéficiaires y ont recours depuis moins d'un an.

Dans un contexte d'urgence écologique qui bouscule les manières de produire et de consommer, la transition vers un système alimentaire durable constitue une cible positive sur laquelle appuyer un mouvement fédérateur au bénéfice des producteurs et des consommateurs. La crise sanitaire et l'accroissement et la demande d'aide alimentaire ainsi que la hausse des prix alimentaires constatée au niveau mondial renforcent la prise de conscience de nos fragilités et la nécessité d'engager une mutation rapide de nos modes de production et de consommation.

Grandes villes, agglomérations et métropoles représentent 40 % des consommateurs français et agissent déjà, au niveau national, européen et international, en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire par la commande publique et la fourniture de repas, par la tarification sociale, les marchés alimentaires, le développement de dispositifs d'insertion, par le développement de l'agriculture urbaine et d'actions de sensibilisation, et contribuent directement à l'émergence et au maintien d'une offre locale sur l'ensemble de la chaîne valeur ainsi qu'au rayonnement de la gastronomie française.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus de France urbaine prônent une approche globale et systémique : l'alimentation s'inscrit au cœur d'un continuum de politiques au sein duquel les grandes villes, agglomérations et métropoles assument un rôle d'ensemblier. Ils portent aussi une approche inclusive, évitant toute stigmatisation. L'alimentation est vectrice de lien social, d'insertion. Elle concerne tous les citoyens. Ils plaident pour une approche en proximité : si certaines impulsions nécessitent l'intervention de l'Etat, chaque territoire doit définir ses priorités et mobiliser ses ressources et ses singularités. Enfin, ils appellent à la consécration d'une approche partenariale et multidimensionnelle, mettant au premier plan l'Alliance des territoires : les stratégies alimentaires territoriales ne peuvent se construire qu'avec l'ensemble des acteurs et doivent agir à différents niveaux.

→

Des propositions concrètes

➔ **Reconnaître, faciliter et soutenir l'action des grandes villes, agglomérations et métropoles en matière d'animation et de coordination de stratégies alimentaires à l'échelle d'un bassin de vie de la production à la distribution en vue de promouvoir un système alimentaire local résilient :**

- Co-construire en début de mandat une feuille de route pluriannuelle et interministérielle en évitant la multiplication des appels à projets et les stratégies « en silos » ;
- Faciliter l'accès à la donnée et la construction d'indicateurs locaux en lien avec les opérateurs de l'Etat ;
- Territorialiser et pérenniser les financements : favoriser une logique transversale, pluriannuelle et intégrée dans l'allocation des crédits (CRTE, France relance, France 2030…), pérenniser et renforcer le soutien aux projets alimentaires territoriaux, faciliter l'accès aux fonds européens au vu de la dimension structurante des stratégies alimentaires territoriales et des enjeux de coopération urbain-périurbain-rural ;
- Développer les leviers des territoires urbains en matière de foncier et de droit des sols afin de faciliter l'installation et le maintien d'exploitations : représentation au sein des SAFER, exercice du droit de préemption en cas de mise en place d'une SCI, faciliter de création de PEAN pour les animateurs de projets alimentaires territoriaux… ;
- Promouvoir à l'échelle des bassins de vie des stratégies coordonnées pour renforcer l'attractivité des métiers agricoles ;
- Renforcer l'orientation des dispositifs de distribution - notamment les marchés d'intérêt nationaux - et des plateformes logistiques vers la prise en compte des circuits-courts locaux ;
- Intégrer le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire au sein des documents d'information communal sur les risques majeurs ainsi que dans les plans intercommunaux de sauvegarde.

➔ **Soutenir l'action des territoires urbains en tant que consommateurs de proximité par la commande publique et l'intégration du « produire et consommer local » dans la restauration collective publique :**

- Prévoir une exception agricole et alimentaire pour les achats publics, afin de promouvoir les circuits-courts de proximité et les achats locaux ou encore les boucles locales alimentaires ;
- Renforcer les capacités d'intervention des entreprises publiques locales au-delà de leurs actionnaires et élargir les périmètres d'action des centrales d'achat au bénéfice des territoires voisins ;
- Renforcer le soutien financier à la formation des professionnels de la restauration collective publique.

➔ **Renforcer l'appui aux personnes fragiles en facilitant leur accès à l'alimentation et promouvoir l'alimentation comme levier d'insertion, d'emploi local et de lien social :**

- Soutenir et financer des expérimentations locales structurantes en matière d'accès à l'alimentation ;
- Soutenir le rôle des territoires urbains dans la mise en réseau des acteurs de l'alimentation et de la lutte contre la pauvreté et favoriser un pilotage territorialisé des financements locaux, nationaux et européens, et définir une gouvernance de l'aide alimentaire plus efficace ;
- Soutenir l'intervention des territoires urbains dans la mise en place de projets innovants, y inclus en matière d'innovation sociale, visant à mettre en lien la réponse aux besoins de production et les objectifs d'insertion et de création d'emplois.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour une gouvernance et un financement à la hauteur des enjeux



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **60 %** de la population de l'aire urbaine française vit dans des métropoles (hors Métropole Aix-Marseille Provence et Eurométropole de Lille).
- **Près de 70 %** des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial proviennent des villes.

Les grands territoires urbains se sont montrés agiles et résilients dans la gestion de la crise sanitaire, au chevet des populations. Pour lutter contre le changement climatique, qui est l'une des préoccupations majeures des Français, tous les acteurs, au premier rang desquels l'Etat, s'accordent à affirmer le rôle prépondérant joué par les territoires urbains dans la mise en œuvre concrète de la transition écologique, au plus près des citoyens et de leurs réalités.

C'est dans cet esprit qu'il paraît nécessaire de les désigner clairement comme les organisateurs des politiques de transition écologique et qu'ils puissent disposer des moyens financiers leur permettant de déployer sur le long terme et à vaste échelle, des politiques structurées à la hauteur des enjeux environnementaux. Alors que la pandémie a exacerbé la nécessité de changer de paradigme et de bâtir des sociétés plus résilientes et plus justes, une impulsion forte doit être donnée au niveau national, et mise en œuvre au niveau local dans un esprit d'alliance des territoires, afin d'atteindre les objectifs fixés et d'accompagner l'ensemble des populations dans la transition.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

La transition écologique se doit d'être transversale et infuser tous les champs des politiques publiques. Il est aussi fondamental que le pilotage de celles-ci soit territorialisé, à l'échelle du bassin de vie et au plus près des réalités de chacun. Cette transition doit être solidaire. Cette solidarité se conjugue au plan individuel, à travers un accompagnement des mesures de transition à la hauteur de leur coût pour les plus vulnérables, mais également entre les territoires, en tenant compte de leurs spécificités voire de leurs difficultés. En outre, il est impératif que le paradigme actuel de la transition écologique évolue pour s'inscrire dans une logique de sobriété et de limitation ex ante des perturbations environnementales plutôt que de compensation a posteriori. Ces grands principes doivent s'accompagner d'une accentuation des efforts de formation des élus et des agents aux conséquences des bouleversements climatiques et aux enjeux de la transition écologique sur les territoires. Enfin, l'action publique ne saurait être autre que le fruit d'une gouvernance démocratique co-construite avec les citoyens et conduite de manière simple, lisible et appropriable pour tous.

→

Des propositions concrètes

En matière de gouvernance

➔ **Proposer que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération de plus de 250 000 habitants puissent avoir le statut d'Autorité organisatrice de la transition écologique,** pour envisager et légitimer un nouveau modèle fiscal ;

➔ **Faciliter l'émergence de projets d'intérêt écologique fort au niveau de l'aire urbaine avec des mécanismes de coopération interterritoriale,** en permettant de dépasser les périmètres institutionnels pour des projets d'intérêt collectif majeur et en prévoyant des mécanismes de coopération entres territoires d'une même aire urbaine en matière de transition écologique.

En matière de financement

➔ **Flécher une fiscalité de l'Etat au profit des collectivités,** permettant de répondre aux critiques selon lesquelles les recettes de la fiscalité affichée comme relative à la transition écologique n'y étaient pas, totalement ou en partie, consacrées ;

➔ **Permettre aux collectivités volontaires de lever une fiscalité écologique propre,** permettant de relier les efforts demandés aux résultats obtenus selon la logique du principe pollueur-payeur ;

➔ **Obtenir un traitement spécifique des dépenses dédiées à la transition écologique,** pour alimenter une catégorie "d'investissements d'avenir" bénéficiant d'un statut particulier à côté des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour promouvoir la généralisation d'une comptabilité de type "Care", permettant d'appliquer les méthodes comptables traditionnels aux champs des capitaux naturels et humains ;

➔ **Généraliser la possibilité pour les collectivités locales de pouvoir revendre des quotas carbone.** En cas de réduction des émissions sur son territoire, la marge obtenue pourrait être revendue sous forme de quotas carbone et constituer une source de financement supplémentaire propre aux collectivités.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Préserver des marges de manœuvre et maîtriser les usages en matière d'eau et assainissement



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **68 %** de l'eau consommée en France est destinée à l'agriculture.
- **329** litres d'eau par jour en moyenne sont consommés par un foyer français de 2,5 personnes, soit une utilisation annuelle de 120 m^3.

L'eau est une ressource rare qui cristallise de nombreux enjeux pour les territoires.

Nombre de collectivités se retrouvent aujourd'hui face à un mur d'investissement colossal concernant le renouvellement de leurs réseaux qui datent pour la plupart des trente glorieuses. Parallèlement, le modèle actuel de développement provoque d'importants dysfonctionnements des systèmes d'assainissement qui gaspillent la ressource et mènent à des dégradations de l'environnement naturel. L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols qui l'accompagne perturbent à la fois la gestion des eaux pluviales ainsi que le grand cycle de l'eau, avec des conséquences dévastatrices pour les populations comme pour l'environnement. D'autre part, la raréfaction de cette ressource combinée aux effets du changement climatique est un problème de taille, source de nombreux conflits d'usage avec un risque à terme de tensions entre les différents territoires. La sobriété s'impose avec une responsabilisation accrue des usagers et des gestionnaires. Face aux enjeux financiers particulièrement forts en la matière, les territoires doivent pouvoir disposer de moyens suffisants, dans une approche plus réaliste et efficace de l'allocation des moyens.

→

Des propositions concrètes

- **Préserver le système français de gouvernance par bassin hydrographique et le principe selon lequel « l'eau paie l'eau »,** en arrêtant les prélèvements effectués sur les budgets consacrés à l'eau au profit d'autres politiques publiques ;
- **Représenter davantage les territoires urbains au sein de la gouvernance des agences de l'eau ;**
- **Garantir aux territoires urbains, en matière de GEMAPI, la possibilité d'exercer de manière effective cette compétence, en coopération étroite avec les autres acteurs locaux ;**
- **Promouvoir une politique plus sobre et réaliste en matière de gestion des eaux pluviales,** en responsabilisant les propriétaires et les gestionnaires en complétant, à recette constantes pour les services publics de l'assainissement, l'approche reposant presqu'uniquement sur les redevances d'assainissement par des recettes basées sur la responsabilisation, en faisant évoluer la taxe GEMAPI en taxe sur le grand cycle de l'eau, permettant d'intégrer la gestion des eaux pluviales et en systématisant la déconnexion des eaux pluviales à l'occasion de l'arrivée de la nature en ville selon le principe du gagnant - gagnant à savoir, la déconnexion des eaux pluviales ;
- **Privilégier la cohérence des actions et objectiver les risques en matière de qualité de l'eau,** en consacrant de réels moyens à des études scientifiques.
- **Privilégier une approche basée sur la sobriété en mettant en avant les économies d'eau,** en responsabilisant les distributeurs pour qu'ils suscitent des économies d'eau chez leurs clients (exemple : un dispositif de type certificats d'économies d'eau), en promouvant les démarches favorisant les économies d'eau, notamment via la mesure des débits permanents de nuit chez les usagers et dans les bâtiments tertiaires publics, afin de pouvoir alerter sur d'éventuelles fuites et en développant l'accompagnement des gestionnaires de bâtiments tertiaires / publics pour économiser leurs consommations (élaboration de barèmes de référence en matière de consommation) et en instaurant un schéma directeur des approvisionnements en eau afin d'identifier les moyens de réduire la consommation dans une logique de sobriété, notamment au regard de l'arrivée de nouvelles populations.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Renforcer le pilotage territorial des politiques énergétiques



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **2 %,** c'est ce que représente le secteur de l'énergie dans la valeur ajoutée de la France en 2020.
- **25 milliards** d'euros, c'est ce que pèse l'énergie dans le déficit commercial de la France en 2020.
- **8,9 %** du budget des ménages français en 2019 est consacré à l'énergie.

Les grands territoires urbains représentent la majeure partie de la consommation énergétique nationale. Ils concentrent l'essentiel des secteurs résidentiels, des transports et de l'industrie qui sont parmi les plus énergivores. Parallèlement, ils sont aussi les plus à même de mener la transition énergétique de manière juste et optimale, par leur proximité avec les consommateurs finaux et leurs usages, ainsi qu'avec les acteurs du secteur.

Le pilotage local des politiques énergétiques est la garantie d'une bonne adéquation de ces politiques aux spécificités de chaque territoire, permettant l'allocation optimale des ressources et des capacités des production. Or, cette optimisation est fondamentale dans l'approche par la sobriété qui est celle de France urbaine. Le pilotage local s'avère également indispensable lorsqu'il s'agit, par exemple, de massifier la rénovation énergétique des bâtiments : le passage à la vitesse supérieure ne pourra s'obtenir que par une implication plus forte des territoires dans la gouvernance et le financement de cette politique essentielle.

→

Des propositions concrètes

En matière de planification

➔ **Généraliser à l'ensemble des grands territoires urbains l'obligation d'un schéma directeur des énergies** pour optimiser le mix énergétique dans la planification urbaine et l'aménagement opérationnel.

En matière de gouvernance

➔ **Promouvoir un pilotage territorial de la politique publique de rénovation énergétique à travers notamment la délégation des aides à la rénovation énergétique** (Ma prime rénov' et SARE), en s'inspirant du modèle des aides à la pierre ;

➔ **Bâtir et porter un discours en matière de solidarité territoriale dans le domaine de l'énergie,** notamment à travers une capacité à choisir son fournisseur d'électricité renouvelable ;

➔ **Faciliter l'émergence de projets citoyens en matière d'énergie renouvelable (EnR),** en promouvant les véritables projets citoyens où ces derniers sont parties prenantes et participent à la gouvernance par rapport à des projets participatifs qui n'impliquent qu'une participation financière au capital sans aucun droit de regard sur le projet.

En matière de distribution d'énergie

➔ **Avoir la main et prendre en charge une petite partie très locale de la distribution d'électricité.** Cela concernerait les liaisons de grande proximité qui ne nécessitent pas forcément de passer par le réseau existant, ou encore certaines parties de réseau considérées comme non rentables ;

➔ **Promouvoir un financement plus vertueux des raccordements au réseau d'électricité** qui permette d'optimiser le réseau et d'éviter les surdimensionnements, qui revienne aux fondamentaux de la loi SRU, à savoir éviter l'étalement urbain, qui soit simple et lisible et permette un raccourcissement des délais de raccordement.

En matière de sobriété

➔ **Valoriser des dispositifs favorisant davantage la sobriété énergétique que l'atteinte d'objectifs de consommation d'énergie décarbonée.** Le cas des subventions fonds chaleur renouvelable Ademe illustre bien cette approche : il vaudrait mieux subventionner le carbone évité plutôt que des objectifs de consommation de renouvelable qui peuvent tendre vers du gaspillage ;

➔ **Faciliter la mise en place des systèmes d'autoconsommation collective.**

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mieux agir pour la qualité de l'environnement et du cadre de vie



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **50 %** des territoires membres de France urbaine sont ruraux.
- **Près d'1,5 million** d'emplois, soit 10 % du total des emplois salariés, dépendent de la biodiversité en France.
- **Près de 30 000** décès par an sont liés à la pollution de l'air en France.

Facteur essentiel de notre santé et de notre bien-être, notre milieu de vie s'est transformé depuis quelques décennies, souvent au détriment des espaces naturels et de la qualité environnementale. Or, celle-ci s'affirme de plus en plus comme une condition de la qualité de vie, que les confinements successifs ont bien montré : le besoin de nature et d'espaces purs des différentes pollutions anthropiques est toujours plus pressant.

Trop souvent, ville et nature ont été pensées séparément, voire en opposition. Pourtant, elles ne sauraient être dissociées, non seulement car les grands territoires urbains comptent pour moitié de communes rurales, mais également parce qu'en tant que lieux de vie de la majorité des Français, les grandes villes ne peuvent plus se bâtir aux dépens des espaces naturels et des services écosystémiques qu'ils rendent quotidiennement. Autre enjeu : celui de la qualité de l'air. En première ligne encore sur cette question, les collectivités locales doivent bénéficier de leviers plus importants pour agir efficacement et diminuer de manière significative les pollutions.

→

Des propositions concrètes

Pour améliorer la qualité de l'air :

- **Instaurer, au plan national, une approche interministérielle des questions liées à la qualité de l'air** intégrant notamment les enjeux liés à la transition écologique et à la santé ;
- **Amplifier les actions de communication et de sensibilisation** à travers des campagnes nationales, sur les causes et les risques ;
- **Donner plus de leviers aux collectivités locales pour parvenir à respecter les normes fixées par l'Organisation mondiale de la santé, pour pouvoir agir concrètement à l'amélioration de la qualité de l'air :** aides à la mise en place des ZFE, moyens financiers pour le développement de mobilités douces ou actives, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) "qualité de l'air" ou "air et santé" dans les PLUI...).

Pour protéger la biodiversité :

- **Prévoir des mécanismes d'incitation systématique à la sobriété foncière dans les opérations d'aménagement,** en sanctuarisant, dans tout projet d'aménagement, une part minimale de surface consacrée à la nature, en favorisant une densité qui soit acceptable par la population ;
- **Accroître les moyens permettant de disposer, dans les délais les plus brefs, d'un outil national permettant de connaître, mesurer et évaluer les actions en faveur de la préservation de la biodiversité ;**
- **Donner une nouvelle dimension à la notion de nature en ville,** en prenant en compte sa pleine dimension, en valorisant davantage les services écosystémiques, de santé et d'épanouissement de la population rendus par la nature, en envisageant mieux les relations et en préservant les interactions entre les zones urbaines et la nature environnante, en promouvant les continuités écologiques et en trouvant un véritable modèle économique à la renaturation, enjeu majeur de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette ;
- **Instaurer les conditions d'un dialogue efficace entre l'Autorité environnementale et les territoires, en associant davantage les territoires** à son fonctionnement et à ses processus de décision.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

TOURISME

Promouvoir la complémentarité des offres touristiques



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **1re,** c'est le classement de la France comme destination touristique mondiale en termes de visiteurs accueillis.
- **7,4 %** du PIB français provient du secteur du tourisme.
- **23,6 milliards** d'euros, c'est ce que génèrent les villes en matière de tourisme, soit la plus forte consommation touristique en France.
- **30 %** des séjours effectués par les Français sont dans les villes, soit le deuxième espace le plus fréquenté après le littoral et 40 % des séjours effectués par les étrangers.

Le tourisme est un secteur considérablement fragilisé par la crise sanitaire et ses conséquences, confronté à un défi majeur de mutation face aux enjeux climatiques et interpellé par les débats sur l'attractivité et les dérives du « surtourisme ».

Domaine en pivot entre l'attractivité des territoires urbains, le développement des grandes filières via le tourisme d'affaires et la consolidation d'une économie de proximité (hébergement, commerce, CHR…), les tensions qui y résident, entre offre et demande d'emploi sont parmi les plus importantes. La désintermédiation portée par les plateformes digitales a profondément transformé le secteur, provoquant une interaction renforcée avec les problématiques de logement dans les secteurs les plus tendus des villes.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

Le tourisme urbain doit faire l'objet d'une reconnaissance particulière. La segmentation de l'espace français en catégories et destinations touristiques apparaît à l'opposé d'une stratégie d'alliance des territoires visant à faire profiter l'ensemble du pays de son attractivité touristique. France urbaine défend une approche touristique en parcours où les villes joueraient un rôle de carrefour et d'aiguillage. Les élus de France urbaine sont convaincus que la complémentarité des différentes offres touristiques constitue le socle d'une attractivité renouvelée de la « destination France », et que les grandes villes, agglomérations et métropoles doivent jouer leur rôle dans cette reconstruction. La mutation vers un tourisme durable et responsable suppose un partenariat inédit et l'organisation de coalitions entre acteurs publics et privés, dépassant les questions de compétences et faisant converger les dynamiques et soutien au profit d'une transformation des modes d'accueil, de déplacement ou d'hébergement.

→

Des propositions concrètes

- **Promouvoir et développer le tourisme durable et responsable :** mise en place d'un volet touristique dédié au sein du dispositif « territoire engagé transition écologique », corrélant labellisation et accès aux financements dédiés ; lancement d'un appel à projet dédié à la construction de parcours touristiques liant offres urbaines et rurales ; élargissement des communes au sein desquelles les propriétaires d'hébergement touristique peuvent accéder au Fonds Tourisme Durable opéré par l'Ademe ; mise en place d'un dispositif national de soutien aux investissements des collectivités dans les infrastructures permettant la réduction de la consommation de ressources naturelles, celle des émissions de gaz à effet de serre et celles des nuisances multiples, occasionnées par l'activité touristique ;

- **Soutenir le secteur du tourisme d'affaires :** mise en place d'un fonds d'appui à l'investissement dans les équipements liés au tourisme d'affaires (extension, rénovation énergétique, hybridation…), bonification des aides à l'investissement qui pourra être accordée aux collectivités labellisées « Destination Innovante Durable », amélioration de la desserte ferroviaire des villes accueillant les événements d'affaires ;

- **Reconnaître le rôle d'interface que peuvent jouer métropoles et grandes agglomérations dans la mise en relation entre offre et demande d'emploi :** intégration dans les instances de gouvernance locales de l'emploi, dans la construction de nouveaux parcours de formation et dans l'investissement en faveur de l'enseignement supérieur dans ce champ ;

- **Mettre en œuvre, en matière d'hébergement touristique, une véritable égalité fiscale entre les hébergeurs et les plateformes** et une meilleure régulation de ces dernières, via l'élargissement du numéro d'enregistrement au-delà des zones tendues actuelles, la mise en place de l'API meublés et le contrôle renforcé et opérationnel de la limite des 120 jours de location ;

- **Elargir ponctuellement les foncières commerciales à des cibles hôtelières,** pour du portage transitoire ou de plus longue durée ou pour l'appui à l'investissement dans leur rénovation énergétique et/ou leur transformation en hébergements alternatifs ;

- **Développer des initiatives transversales en faveur du tourisme social et des initiatives croisées entre tourisme et culture.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Clarifier le paysage institutionnel du secteur,** par la mise en cohérence de la compétence tourisme avec celle dédiée au développement économique, en confortant le binôme régions-intercommunalités ;

- **Décliner de manière différenciée et ajuster le pilotage des aires touristiques locales ;**

- **Simplifier et clarifier le rôle des instances nationales dédiées au tourisme et à y préciser la place et le rôle des collectivités et de leurs représentants,** en créant, sur la base du Comité de Filière Tourisme repensé et d'Atout France, une gouvernance déclinée territorialement pour les territoires souhaitant l'expérimenter. France urbaine préconise un renforcement du travail et des moyens d'Atout France dédiés au tourisme urbain.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

URBANISME

Pour des politiques d'urbanisme et d'aménagement intégrées au service des transitions



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **1/4** des Français vivent dans un espace périurbain.
- **2050,** c'est l'année fixée par la loi pour atteindre le zéro artificialisation nette.
- **- 20,7 %,** c'est la baisse du nombre d'autorisations de construction de logements collectifs en 2020.

Les politiques en matière d'urbanisme et d'aménagement, de par leur nature transversale, sont fortement interpellées par les transitions en cours, qu'il s'agisse de sobriété foncière, mais également de sobriété énergétique ou encore de biodiversité et de qualité de l'air.

Elles ont également fait l'objet d'une véritable inflation législative ces dernières années, entraînant une complexification et, partant, une insécurisation croissante du cadre d'action des acteurs locaux. Dans ce contexte, France urbaine réaffirme le caractère stratégique et éminemment local de cette compétence en matière d'urbanisme et d'aménagement qui doit continuer à être exercée au plus près des besoins des citoyens et des territoires et prône un urbanisme qui se met au service des transitions vers plus de sobriété et de solidarité.

La méthode prônée par les élus de France urbaine

France urbaine demande une stabilisation globale du cadre législatif et réglementaire dans lequel exercent les collectivités locales. Ceci n'exclut pas d'apporter, à la marge, certaines améliorations des dispositifs existants mais doit permettre une réelle appropriation et visibilité pour les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement dans les territoires. Par ailleurs, l'approche très descendante et injonctive à l'égard des territoires doit laisser la place à une démarche basée sur la contractualisation et partant de l'expression des projets de territoire. France urbaine réaffirme son attachement à un pilotage qui soit le plus territorialisé possible, basé sur la responsabilité des élus locaux et fondé par la confiance en eux réaffirmée par l'Etat.

Des propositions concrètes

Pour accélérer la sobriété foncière :

- **Mobiliser des moyens pour un déploiement le plus rapide possible sur l'ensemble du territoire de l'outil OCSGE d'observation et de mesure de l'artificialisation,** pour la territorialisation des objectifs de réduction du rythme d'artificialisation des sols avec à terme l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 ;
- **Privilégier une approche pragmatique pour pouvoir démarrer le travail avec des outils locaux,** afin de pouvoir reboucler avec l'outil OCSGE ;
- **Opter pour une approche basée sur la contractualisation,** à travers une « Convention de sobriété foncière » adossée aux Contrats de relance et de transition écologique ;
- **Prévoir des moyens croissants de la part de l'Etat pour la mise en œuvre de ses objectifs en matière d'artificialisation,** en revoyant les dispositifs fiscaux dans les domaines du foncier et de l'aménagement, en faisant en sorte qu'il existe un véritable modèle économique à la renaturation, en augmentant l'engagement financier pour les friches et en accélérant leur reconversion.

Pour un urbanisme au service des transitions :

- **Accélérer la mise à disposition du foncier appartenant à l'Etat et à ses établissements publics ;**
- **Donner la possibilité aux territoires qui le souhaitent et qui ont une stratégie robuste en la matière de piloter, sans passer par les CDAC, les implantations commerciales sur leur territoire** et leur donner les moyens de réguler les évolutions (e-commerce, dark stores…) ;
- **Donner les moyens aux territoires volontaires, en interface avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement, de s'approprier pleinement les questions relatives à la logistique ;**
- **Accompagner fortement, de la part de l'Etat, la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,** aujourd'hui inachevée et source de dysfonctionnements coûteux pour les collectivités ;
- **Organiser un vrai débat sur la mise en œuvre concrète des objectifs nationaux et locaux en matière de transition énergétique,** alors que le Plan Local d'Urbanisme est de plus en plus sollicité pour intégrer des politiques de transition écologique.

22-28 rue Joubert, 75009 Paris • Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56 • www.franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES